

LE GOLFE PERSIQUE PERD SON PROTECTEUR AMÉRICAIN

Pris au piège de sa propre guerre

PAGE 4

Alors que Washington et Tel-Aviv peinent à protéger les monarchies du Golfe des représailles iraniennes, certains cercles sionistes présentent la normalisation avec l'entité sioniste comme une solution aux vulnérabilités saoudiennes.

POUVOIR D'ACHAT ET SPÉCULATION TEBBOUNE LANCE LA RIPOSTE

PAGE 3



Encadrement des intermédiaires, contrôle renforcé des prix, plafonnement des marges et surveillance numérique : le président de la République mise sur un dispositif coordonné pour freiner les hausses injustifiées et protéger les consommateurs.

●Fruits et légumes : **Les intermédiaires dans le viseur**

Sous-traitance industrielle

Le gouvernement mise sur l'intégration locale

PAGE 5



Drones, blindés, usines,
le Makhzen s'arme

LE MAGHREB SOUS TENSION

PAGE 16

Corridor Sud

L'ALGÉRIE AU CŒUR DU PARI HYDROGÈNE

PAGE 6



CONTRIBUTION

Tunisie, convoitises et résistance

PAGE 7



CLÔTURE DU DÉLAI LÉGAL DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES PLACE À LA PÉRIODE DES RECOURS

Les listes ou les candidats dont les dossiers ont été rejetés sont en droit d'introduire des recours auprès des juridictions compétentes.



Le délai légal de traitement des dossiers de candidatures pour l'élection des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévue le 28 novembre prochain, a pris fin dimanche à minuit. Quelques heures avant cette échéance, l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) avait annoncé que le nombre de candidats à l'élection des APW a augmenté de 13,56%, alors que celui des candidats aux APC a progressé de 22,70%, par rapport aux précédentes élections locales de 2021. Selon plusieurs sources, de nombreux rejets ont été enregistrés durant cette période. L'Anie est chargée de vérifier la conformité des candidatures aux conditions légales, avant de rendre des décisions d'acceptation ou de rejet, conformément à la législation en vigueur. Les listes ou les candidats dont les dossiers ont été rejetés sont en droit d'introduire des recours auprès des juridictions compé-

tentes. La loi organique relative au régime électoral prévoit, en effet, que le rejet de toute candidature ou liste de candidats doit faire l'objet d'une décision juridiquement motivée, qui doit être notifiée dans un délai de 10 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature. A défaut, la candidature est réputée acceptée. La décision de rejet peut faire l'objet d'un recours dans les trois jours suivant sa notification. La juridiction administrative d'appel territoriale compétente statue sur le recours dans un délai de quatre jours, à compter de la date de son dépôt. Une fois les décisions définitives rendues, les listes sont complétées et les candidats dont les dossiers ont été rejetés sont remplacés, avant la publication par l'Anie des listes définitives des candidats. La loi stipule également que la campagne électorale s'ouvre trois semaines avant la date du scrutin et prend fin trois jours avant celui-ci. Il convient de rappeler que

les membres des APC/APW sont élus pour un mandat de cinq ans, selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage. Ces élections interviennent dans le cadre de la loi relative au nouveau découpage territorial du pays. A ce titre, la détermination des circonscriptions électorales et du nombre de sièges revêt une importance particulière au regard des changements induits par le nouveau découpage. S'agissant des listes de candidature aux APC et APW, celles-ci doivent comporter un nombre de candidats supérieur de sept au nombre de sièges à pourvoir dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges, et de six candidats dans celles comptant un nombre pair de sièges. Sous peine de rejet, les listes doivent également comporter un tiers de candidates, réserver au moins la moitié des candidatures à des personnes n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans révolus à la date du scrutin et compter au moins un tiers de candidats ayant un niveau d'enseignement universitaire. La condition relative à la représentation des femmes ne s'applique toutefois pas aux communes dont la population ne dépasse pas les 20 000 habitants. Il est à rappeler que les prochaines élections locales s'inscrivent dans le cadre des dispositions transitoires prévues par la loi électorale. Ainsi, les listes de candidats dans les wilayas nouvellement créées, déposées sous l'égide d'un ou de plusieurs partis politiques, sont dispensées de la condition relative à la collecte des signatures, dès lors qu'elles remplissent l'une des deux conditions liées aux résultats obtenus par le parti ou à sa représentation dans la wilaya mère, lors des dernières élections.

R. N. /APS

REJET DES CANDIDATURES

Le FFS dénonce une «purge» politique

Le Front des forces socialistes (FFS) dénonce le rejet de plusieurs candidatures à travers ses listes pour les élections locales du 28 novembre 2026. Il qualifie ces exclusions d'«arbitraires et anticonstitutionnelles» et réclame le réexamen des décisions ainsi que la réhabilitation des candidats concernés. Dans un communiqué, le parti affirme que cette «vaste opération de purge» cible particulièrement les têtes de liste, les cadres et les candidats disposant d'un «ancrage populaire et d'une réelle capacité de mobilisation».

Le FFS met en cause l'application des articles 1 et 184 de la loi électorale, dénonçant un usage «discrétionnaire, excessif et politiquement orienté» de ces dispositions. Il estime que la législation risque de devenir «un instrument de filtrage autoritaire au service d'une logique d'exclusion politique», au détriment du plu-



ralisme et de l'égalité des chances. Le parti met également en garde contre les conséquences de ces décisions sur la participation électorale et la confiance des citoyens. Rappelant l'abstention enregistrée aux législatives du 2 juillet 2026, il déplore les difficultés des formations politiques à constituer leurs

listes et à mobiliser des candidats. «C'est une véritable entreprise de disqualification du politique qui est à l'œuvre», affirme le FFS. Selon lui, l'affaiblissement des partis risque de marginaliser les corps intermédiaires et de favoriser les extrémismes. Le parti dénonce ainsi le décalage entre les appels à lutter

contre l'abstention et des pratiques qui, selon lui, accentuent le désengagement citoyen. «L'affaiblissement de la représentation politique entraîne l'affaiblissement de l'État», avertit-il, soulignant que la stabilité ne saurait reposer sur l'exclusion et l'arbitraire. Le FFS appelle à un processus électoral fondé sur la neutralité, la transparence, le pluralisme et le respect de l'État de droit. Il rejette toute instrumentalisation de la moralisation de la vie publique pour justifier ce qu'il qualifie d'«arbitraire politique». Il exige enfin «l'arrêt immédiat de cette entreprise», le réexamen des rejets contestés et la «réhabilitation pleine et entière des candidats lésés». Il appelle les hautes autorités à revoir leur démarche et les partis politiques à «prendre leur responsabilité pour faire barrage à cette dérive».

S. M.

PROJET LAITIER DE BALADNA

Adrar prête pour accueillir les premiers bovins



Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, s'est rendu, hier, dans la wilaya d'Adrar pour s'enquérir de l'avancement du projet intégré de production de lait en poudre et des préparatifs liés à l'arrivée des premiers bovins importés, prévue à partir de novembre.

Cette visite de travail et d'inspection s'inscrit dans le cadre du suivi du projet stratégique Baladna Algérie. À son arrivée à l'aéroport Cheikh Sidi Mohamed Ben Lekkhir d'Adrar, le ministre a été accueilli par le wali, Fodil Douifi, en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya, Mohamed Khai, des membres de la commission de sécurité, de parlementaires des deux chambres, ainsi que du président du conseil d'administration de la société Baladna Algérie et de ses cadres. Des responsables locaux, des représentants du secteur agricole et des investisseurs étaient également présents. Accompagné du wali et de la délégation officielle, Sid Ali Khaldi a inspecté le lot n°1 du projet intégré Baladna Algérie, situé dans la commune de Timokten et destiné à accueillir l'usine de production de lait en poudre. Le ministre a assisté à une présentation technique détaillée consacrée aux différentes composantes du projet, à ses objectifs et aux étapes de sa réalisation. Il s'est également informé de l'état d'avancement des travaux et des préparatifs engagés pour la mise en place de cette infrastructure industrielle. À cette occasion, il a donné plusieurs instructions concernant le suivi du chantier et l'accompagnement du projet, soulignant la nécessité de renforcer la coordination entre les différents secteurs et organismes concernés afin d'atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis. Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi des investissements stratégiques dans la wilaya d'Adrar, qui visent à développer la filière laitière, à renforcer les capacités de production nationale et à valoriser le potentiel agricole de la région, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et au développement économique durable. L'arrivée des bovins importés constitue une étape préparatoire essentielle du projet. Elle nécessite des équipements et des infrastructures adaptés, ainsi que des conditions appropriées pour l'hébergement des animaux, leur prise en charge et leur suivi sanitaire. Implanté sur une superficie d'environ 117 000 ha, le projet vise la constitution d'un cheptel d'environ 270 000 têtes de bovins à long terme. Les fournisseurs et partenaires impliqués incluent notamment Hunland et Scarff Bros pour la fourniture des vaches et services associés, Valmont pour les systèmes d'irrigation et la gestion des réseaux agricoles, CRCEG et Vilaplano pour les travaux de génie civil, ainsi que plusieurs entreprises algériennes telles que GCB SPA, Sapci, Ecmco, NAAS Larbi, Ifress et Redmed Group, en plus du partenariat stratégique avec UCC Holding. Sur le plan stratégique, le projet s'inscrit dans la politique nationale visant à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer la production locale.

À terme, il ambitionne de couvrir jusqu'à 50% des besoins nationaux en lait en poudre une fois sa pleine capacité atteinte.

R. N.

POUVOIR D'ACHAT ET SPÉCULATION
TEBBOUNE LANCE LA RIPOSTE

Encadrement des intermédiaires, contrôle renforcé des prix, plafonnement des marges et surveillance numérique : le président de la République mise sur un dispositif coordonné pour freiner les hausses injustifiées et protéger les consommateurs.

La protection du pouvoir d'achat s'impose comme une priorité de l'action gouvernementale. Réuni dimanche, le Conseil des ministres a débouché sur sept décisions présidentielles visant à renforcer le contrôle du marché, limiter les pratiques spéculatives et prévenir les tensions sur les prix des produits de large consommation. Dans une analyse, l'Agence Algérie Presse Service (APS) souligne que les décisions prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors du dernier Conseil des ministres traduisent une volonté affirmée de protéger le pouvoir d'achat des citoyens à travers des mesures concrètes, cohérentes et complémentaires.

Première mesure annoncée : l'élaboration immédiate d'un texte réglementaire destiné à encadrer strictement l'activité des intermédiaires commerciaux entre producteurs et consommateurs. L'objectif est de mieux contrôler les circuits de distribution, maîtriser les marges bénéficiaires et limiter les manipulations susceptibles de renchérir les produits tout au long de leur parcours jusqu'au consommateur.

Le secteur des viandes fait également l'objet d'une attention particulière. Le président de la République a chargé le Premier ministre d'ouvrir une enquête sur les pratiques de certains importateurs, soupçonnés de contribuer à la rétention des viandes importées et à la hausse de leurs prix. Les investigations porteront notamment sur la commercialisation de ces produits à des



tarifs équivalents à ceux des viandes locales. Elles concerneront l'ensemble des wilayas et des quartiers.

Dans le même temps, les équipes de contrôle des prix relevant du ministère du Commerce intérieur devront renforcer leurs interventions sur le terrain, avec des opérations quotidiennes tout au long de l'année. Cette présence permanente vise à détecter les dépassements et à agir plus rapidement face aux pratiques abusives.

L'ANTICIPATION POUR PRÉVENIR LES FLAMBÉES

Au-delà du contrôle et de la répression des infractions, le dispositif prévoit une intervention directe sur l'offre. Le ministre de

l'Intérieur a ainsi été chargé de mettre en place, en coordination avec les walis, un mécanisme d'achat des excédents de production locale. Les produits concernés seront réinjectés sur le marché dès l'apparition des premiers signes de tension sur les prix. Cette démarche vise à mieux absorber les surplus agricoles et à prévenir les déséquilibres entre l'offre et la demande, susceptibles de provoquer des hausses brusques des tarifs.

Autre levier retenu : l'élaboration d'un système de plafonnement des prix et de fixation des marges bénéficiaires pour plusieurs catégories de produits, notamment les légumes, les légumes secs, les pâtes alimentaires et les viandes. Les

mesures devront tenir compte des différentes étapes de production et de commercialisation.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES PRIX

Le suivi des prix sera également renforcé à travers un système centralisé de contrôle quotidien des produits de large consommation. Les directeurs du Commerce en assureront la mise en œuvre sous la responsabilité des walis.

En parallèle, le ministère de l'Intérieur, le ministère du Commerce intérieur et le Haut-Commissariat à la numérisation travailleront à la création d'une base de données numérique consacrée au contrôle et à la surveillance des prix. Cet outil devra permettre de repérer rapidement les hausses anormales et de déclencher l'intervention des services compétents.

À travers cet ensemble de mesures, les pouvoirs publics entendent agir sur plusieurs maillons de la chaîne commerciale : les intermédiaires, les marges bénéficiaires, les pratiques d'importation, l'approvisionnement du marché et le contrôle des prix. L'efficacité de ce dispositif dépendra toutefois de son application sur le terrain, de la coordination entre les administrations et de sa capacité à produire des résultats concrets pour les consommateurs. Au-delà des annonces, l'enjeu est désormais de contenir durablement les hausses injustifiées et de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Synthèse Smail Rouha

FRUITS ET LÉGUMES
Les intermédiaires dans le viseur

Le gouvernement envisage de relancer le mécanisme du Syrpalac, jusque-là consacré principalement à la pomme de terre, en l'élargissant à d'autres produits agricoles de grande consommation. L'objectif est de lutter contre les hausses désordonnées des prix des fruits et légumes et de mieux réguler le marché, dominé par des circuits de commercialisation où la multiplication des intermédiaires accentue les écarts de prix.

Lors du dernier Conseil des ministres, tenu dimanche, le président Abdelmadjid Tebboune a instruit le gouvernement de mettre en place un système de régulation des produits agricoles à large consommation. Le dispositif prévoit notamment l'achat et le stockage des surplus de production locale, en particulier la tomate, la courgette, le navet et le haricot mangetout.

En période de récolte abondante, des opérateurs privés ou conventionnés pourraient être mobilisés pour stocker les excédents dans des chambres froides ou des silos. Cette intervention permettrait de soutenir les prix à la production grâce à un prix plancher, tout en évitant que les surplus ne provoquent un effondrement des revenus des agriculteurs.

Les stocks seraient ensuite remis sur le marché dès les premiers signes de tension sur les prix. Ce mécanisme vise à corriger les déséquilibres entre l'offre et la demande, en limitant à la fois les pertes des producteurs lors des pics de récolte et les hausses subies par les consommateurs lorsque l'offre se raréfie.

Lors de sa récente rencontre avec les représentants des médias nationaux, le président Tebboune avait illustré ces dérives par le cas de la tomate, achetée à l'agriculteur à 20 DA le kilogramme et



revendue à 140 DA. Un écart qui met en évidence, selon lui, la nécessité d'agir sur les circuits de distribution et les pratiques commerciales.

ENCADRER LES INTERMÉDIAIRES ET LES MARGES

Au-delà du stockage, l'Exécutif entend s'attaquer aux mécanismes de formation des prix. Une nouvelle réglementation doit encadrer strictement les intermédiaires intervenant entre les producteurs et les consommateurs afin de limiter les pratiques abusives et la multiplication des marges.

Le gouvernement prévoit également un encadrement des prix et des marges bénéficiaires pour plusieurs produits de consommation courante. En cas de flambée, la remise en circulation des stocks devra contribuer à contenir les prix et à prévenir les pénuries.

DES CONTRÔLES QUOTIDIENS

La surveillance du marché doit également être renforcée. Les directeurs du commerce assureront un suivi quotidien des prix des produits de grande consommation sous la responsabilité des walis, afin de mieux tenir compte des disparités entre les wilayas et les marchés locaux.

Le président Tebboune a, en parallèle, ordonné le renforcement des équipes de contrôle du ministère du Commerce intérieur, avec une présence permanente sur le terrain. L'objectif est de dépasser les interventions ponctuelles pour détecter rapidement les anomalies et agir avant que les hausses ne s'installent.

Le chef de l'État a également demandé au Premier ministre d'ouvrir une enquête sur les pratiques de certains importateurs de viandes importées, soupçonnés de favoriser la monopolisation et la hausse des prix. Les investigations devront notamment exa-

miner les écarts tarifaires entre les wilayas et entre les quartiers d'une même ville, ainsi que les prix pratiqués par certains bouchers, qui vendraient ces viandes aux tarifs de la viande locale.

LES IMPORTATEURS DE VIANDES SALUENT L'ENQUÊTE

Réagissant à cette décision, le Syndicat des importateurs de viandes rouges et de leurs dérivés a salué, dans un communiqué publié dimanche sur sa page facebook et signé par son secrétaire général, Issam Badrissi, l'ouverture d'une enquête approfondie sur la formation des prix.

Le syndicat s'est dit disposé à coopérer avec les autorités et à leur fournir, en toute transparence, les données et informations nécessaires. «En tant que syndicat, nous saluons vivement cette sage décision, qui s'inscrit dans une démarche visant à consacrer la transparence et protéger le pouvoir d'achat du citoyen algérien, une préoccupation qui nous concerne tous», souligne le communiqué.

L'organisation estime que cette enquête permettra de clarifier la structure des prix, depuis l'abattoir à l'étranger jusqu'au consommateur final, en tenant compte des frais d'expédition, de transport et des autres coûts.

À travers ces mesures, l'Exécutif entend agir sur plusieurs maillons de la chaîne commerciale, de la production à la vente au détail. Leur efficacité dépendra toutefois de la mise en œuvre effective des mécanismes de stockage, de la maîtrise des circuits de distribution et de la capacité des services de contrôle à faire respecter les règles du marché.

H. Adryen

LE GOLFE PERSIQUE PERD SON PROTECTEUR AMÉRICAIN

Pris au piège de sa propre guerre

Alors que Washington et Tel-Aviv peinent à protéger les monarchies du Golfe des représailles iraniennes, certains cercles israéliens présentent la normalisation avec l'entité israélienne comme une solution aux vulnérabilités saoudiennes.

Par S. MÉHALLA

Une contradiction qui révèle les limites de l'architecture sécuritaire américaine et les enjeux politiques des accords d'Abraham.

La guerre contre l'Iran devait confirmer la supériorité militaire des États-Unis et de l'entité israélienne. Elle révèle aujourd'hui une réalité autrement embarrassante. Malgré leurs bases militaires, leurs systèmes antimissiles et leur puissance de feu, les Américains n'ont pas réussi à empêcher les frappes iraniennes de toucher les infrastructures vitales des monarchies du Golfe.

Plus troublant encore, alors que Washington s'enlise dans une confrontation régionale coûteuse, certains milieux stratégiques israéliens continuent de présenter l'entité israélienne comme un partenaire capable de garantir la sécurité de l'Arabie saoudite. Une perspective qui pourrait faciliter l'intégration du royaume aux accords d'Abraham.

Mais comment promettre une sécurité que les États-Unis eux-mêmes ne parviennent pas à assurer pleinement ?

LE GOLFE PAIE LE PRIX DE LA CONFRONTATION

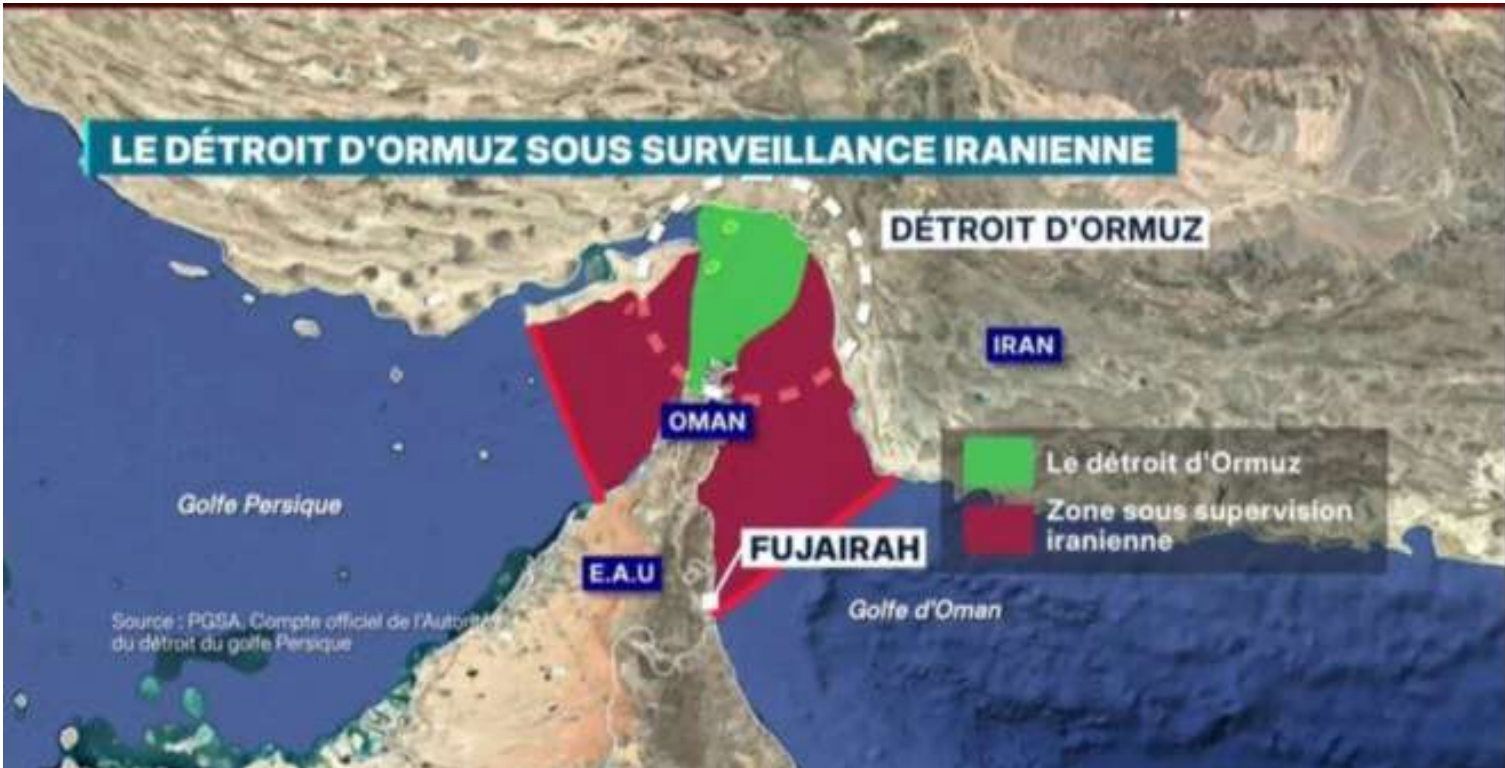
Une enquête publiée le 15 octobre par Reuters apporte un éclairage particulièrement révélateur sur l'ampleur des dégâts. Depuis le déclenchement des bombardements américano-israéliens contre l'Iran, le 28 février 2026, au moins 135 frappes de missiles et de drones ont atteint 84 installations stratégiques dans plusieurs pays du Golfe.

Les attaques ont notamment touché le port pétrolier de Fujairah aux Émirats arabes unis, le complexe gazier de Ras Laffan au Qatar, des raffineries saoudiennes et des installations électriques et de dessalement au Koweït.

Ces frappes démontrent qu'une puissance militairement inférieure peut infliger des dommages économiques considérables à des adversaires disposant pourtant d'une supériorité technologique écrasante.

L'Iran n'a pas besoin de vaincre militairement les États-Unis pour perturber leur stratégie. Il lui suffit de rendre le coût régional de leur intervention difficilement supportable.

Les monarchies du Golfe découvrent ainsi les limites d'une dépendance sécuritaire construite depuis des décennies autour du parapluie américain.



WASHINGTON, PROTECTEUR DEVENU FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ

Le paradoxe est saisissant. Les bases américaines, censées dissuader toute agression extérieure, constituent également des cibles potentielles dans une guerre opposant Washington à Téhéran.

Les États du Golfe se retrouvent exposés aux conséquences d'une confrontation dont ils ne maîtrisent ni les objectifs ni le calendrier. La puissance militaire américaine conserve évidemment des capacités considérables. Mais elle ne garantit plus l'invulnérabilité des infrastructures économiques de ses partenaires.

La situation saoudienne illustre cette contradiction. Les attaques contre les installations pétrolières, les aéroports et les voies d'exportation menacent directement les ambitions économiques du prince héritier MBS.

Les investissements colossaux engagés dans la diversification économique du royaume supposent une stabilité régionale que la guerre compromet dangereusement.

Washington apparaît ainsi prisonnier d'un dilemme stratégique. Poursuivre l'escalade expose davantage ses partenaires, tandis qu'une sortie du conflit sans résultats décisifs pourrait affaiblir sa crédibilité.

ISRAËL PRÉSENTÉ COMME UNE SOLUTION MIRACLE

C'est dans ce contexte qu'un article du journaliste israélien Lazar Berman, repris le 22 septembre par le Middle East Forum,

mérite une attention particulière.

Sous un titre évoquant l'étau iranien et houthi autour de l'Arabie saoudite, l'auteur décrit les insuffisances des alliances militaires de Riyad, notamment avec la Turquie et le Pakistan.

Il suggère ensuite que l'entité israélienne pourrait jouer un rôle dans la protection du royaume grâce à ses capacités de renseignement et de défense.

Le raisonnement est politiquement significatif. Après avoir souligné les faiblesses des partenaires musulmans de Riyad, il introduit l'entité comme une alternative stratégique crédible.

Mais une question fondamentale demeure sans réponse convaincante. Si la coalition américano-israélienne n'a pas réussi à empêcher les représailles iraniennes contre les monarchies du Golfe, pourquoi une coopération renforcée avec l'entité israélienne garantirait-elle davantage leur sécurité ?

L'article ne démontre pas qu'une normalisation permettrait de neutraliser cette menace. Il défend une orientation stratégique favorable à un rapprochement israélo-saoudien.

LES ACCORDS D'ABRAHAM EN ARRIÈRE-PLAN

La question dépasse cependant les seules considérations militaires.

Depuis 2020, Washington cherche à étendre les accords d'Abraham et à obtenir la reconnaissance d'Israël par l'Arabie saoudite.

Une telle avancée représenterait un succès diplomatique

majeur pour Tel-Aviv, compte tenu du poids religieux, économique et politique du royaume.

Dans cette perspective, les pré-occupations sécuritaires saoudiennes peuvent devenir un levier de négociation.

La coopération militaire et technologique serait susceptible de préparer un rapprochement politique, puis une éventuelle normalisation diplomatique.

Il serait excessif d'affirmer que l'article du Middle East Forum révèle un accord secret. Mais sa logique s'inscrit dans une stratégie régionale où l'intégration de l'entité israélienne aux dispositifs de sécurité arabes occupe une place centrale. La menace iranienne sert alors d'argument pour promouvoir une recomposition des alliances, tandis que la question palestinienne risque d'être reléguée au second plan.

Or Riyad continue officiellement de conditionner la normalisation à une perspective crédible de création d'un État palestinien.

LE PIÈGE D'UNE SÉCURITÉ SOUS DÉPENDANCE

L'expérience de cette guerre pose finalement une question plus importante que celle de la normalisation. Les monarchies du Golfe peuvent-elles durablement assurer leur sécurité en dépendant de puissances extérieures engagées dans leurs propres confrontations stratégiques ?

L'accumulation d'armements sophistiqués, les garanties américaines et les alliances militaires n'ont pas suffi à préserver leurs infrastructures des attaques.

La sécurité régionale ne peut

donc être réduite à la multiplication des bases étrangères ou à l'élargissement des coalitions militaires.

Elle suppose également des mécanismes diplomatiques capables de limiter les confrontations, de préserver les intérêts des États riverains et de traiter les conflits qui alimentent l'instabilité. L'Iran porte la responsabilité des frappes qu'il mène contre les infrastructures civiles. Mais cette responsabilité n'efface pas celle des puissances qui ont engagé une guerre dont les conséquences débordent largement leurs objectifs initiaux.

Le véritable enjeu pour les monarchies du Golfe est désormais de ne pas transformer leur dépendance sécuritaire en dépendance politique permanente.

Le paradoxe de cette guerre tient en une formule. Les États-Unis n'ont pas réussi à mettre leurs alliés à l'abri des représailles iraniennes, tandis que certains stratèges sionistes voudraient faire de cette vulnérabilité un argument supplémentaire pour rapprocher Riyad de Tel-Aviv. À défaut de pouvoir garantir la paix, on propose une nouvelle alliance. Et derrière cette promesse de protection se profile toujours le même objectif diplomatique : l'élargissement des accords d'Abraham. Pour l'Arabie saoudite comme pour les autres monarchies du Golfe, la véritable sécurité pourrait pourtant commencer par une ambition autrement plus exigeante, celle de ne plus laisser leur avenir dépendre des guerres décidées par d'autres.

S. M.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Le gouvernement mise sur l'intégration locale

Exonérations fiscales, développement du foncier industriel et accompagnement des PME : le gouvernement entend renforcer le tissu industriel national et accroître la valeur ajoutée locale.

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a présenté hier, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), les grandes orientations de son secteur pour 2027. Au cœur de cette stratégie : le développement de la sous-traitance, l'intégration industrielle locale et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le projet de budget du ministère prévoit 7,14 milliards de dinars en autorisations d'engagement et 40,54 milliards de dinars en crédits de paiement. Ces derniers enregistrent une baisse de 13,9 % par rapport à 2026, où ils atteignaient 47,11 milliards de dinars. Selon le ministre, cette évolution s'inscrit dans une démarche de rationalisation des dépenses publiques et de priorité accordée à l'achèvement des projets en cours.

Les crédits d'investissement privilégient les projets en cours, qui absorbent 96,4 % des crédits de paiement, contre 0,5 % pour les nouvelles opérations. Avec 34,65 milliards de dinars, soit 85,5 % du budget ministériel, l'objectif est d'accélérer les réalisations et de limiter les nouveaux engagements financiers.

SIX PRIORITÉS POUR 2027

Le programme ministériel s'articule autour de six axes : l'achèvement et la régularisation des opérations en cours, la mobilisation du foncier industriel, le renforcement de l'intégration et de la sous-traitance, le développement des infrastructures de qualité, la promotion de l'innovation et de la propriété industrielle, ainsi que la modernisation de la gestion administrative.

Concernant le foncier industriel, la superficie aménagée devrait passer de



443,1 à 738,5 hectares en 2027, soit une progression de 295,4 hectares. Le ministère prévoit également de doubler le nombre de PME bénéficiaires du dispositif d'accompagnement, de 100 à 200 entreprises. Le nombre d'entreprises de sous-traitance concernées devrait lui aussi passer de 25 à 50. Sur le plan administratif, le département vise un taux d'exécution budgétaire de 95 % et une réduction de 4,7 % de l'indicateur de maîtrise des dépenses.

DES EXONÉRATIONS POUR RÉDUIRE LES COÛTS

Le projet de loi de finances (PLF) 2027 prévoit des mesures fiscales destinées à soutenir la sous-traitance industrielle. Elles portent notamment sur l'exonération des droits de douane et de la taxe sur la valeur

ajoutée (TVA) applicables aux composants et aux matières premières importés ou acquis localement, lorsqu'ils sont destinés aux sous-traitants des industries mécaniques, électroniques et électriques.

Ces dispositions visent à alléger les coûts de production, à renforcer la compétitivité des entreprises et à encourager le recours aux fournisseurs locaux. Elles doivent contribuer à densifier les chaînes de production nationales et à réduire la dépendance aux intrants importés.

En parallèle, le ministère entend poursuivre la modernisation de l'environnement des affaires, à travers la numérisation des procédures, la simplification du traitement des dossiers d'investissement et l'amélioration de l'accès au foncier économique.

LA QUALITÉ ET L'INNOVATION EN LIGNE DE MIRE

Le renforcement des infrastructures de qualité constitue un autre volet du programme. Le ministère prévoit de porter à 25 le nombre d'organismes accrédités, contre huit actuellement, et à 62 celui des entreprises accréditées, contre 33. L'objectif est de renforcer la conformité des produits aux normes, de faciliter leur accès aux marchés, notamment africains, et de soutenir la modernisation des PME ainsi que la protection de l'innovation. Les entreprises, les start-up et les établissements universitaires sont concernés par ces dispositifs.

PORTER LA PART DE L'INDUSTRIE À 13 % DU PIB

La stratégie industrielle s'inscrit dans l'objectif national de porter la contribution de l'industrie à 13 % du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2027. Pour y parvenir, les pouvoirs publics misent notamment sur les industries agroalimentaires, la chimie, la pharmacie et la valorisation des ressources locales, ainsi que sur le développement de l'industrie minière. À travers ces orientations, le gouvernement entend mobiliser davantage les capacités productives nationales, orienter les investissements vers les filières à forte valeur ajoutée et favoriser la production de biens transformés destinés au marché intérieur et à l'exportation.

I. Kherrmane

HAUSSE DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES L'investissement, principal levier

Les exportations algériennes hors hydrocarbures ont atteint près de 4 milliards de dollars durant les huit premiers mois de 2026, enregistrant une hausse de 10 % par rapport à la même période de 2025. Un montant que le ministère du Commerce extérieur ambitionne de porter à 5 milliards de dollars à la fin de l'année.

Pour l'expert Ali Bey Nasri, cette progression témoigne du développement des capacités productives nationales et des avancées réalisées en matière de diversification des exportations.

Le clinker illustre cette évolution. Selon l'expert, les volumes exportés sont passés de 4 à 5 millions de tonnes par an à près de 11 millions de tonnes. Le secteur sidérurgique affiche également une transformation notable. « Auparavant importatrice de produits sidérurgiques pour une valeur estimée à 5 milliards de dollars, l'Algérie en est devenue exportatrice, avec des recettes comprises entre 650 et 700 millions de dollars », a-t-il souligné. Les produits électroménagers, les matériaux de construction et les produits agroalimentaires contribuent également à cette dynamique, notamment lorsque la production nationale dépasse les besoins du marché intérieur.

Ali Bey Nasri souligne également l'importance de l'investissement, de la numéri-

sation et de la simplification administrative. La mise en œuvre du guichet unique et des plateformes numériques doit permettre de réduire les délais, de faciliter les démarches à distance et de renforcer la transparence au profit des investisseurs et des exportateurs.

L'AFRIQUE, UN MARCHÉ STRATÉGIQUE

Le marché africain constitue un axe majeur de la stratégie algérienne de diversification des exportations. L'objectif est de renforcer la présence des produits nationaux sur le continent et de développer des chaînes de valeur régionales.

Les perspectives de coopération avec le Niger, le Tchad et le Mali s'inscrivent dans cette orientation. Ali Bey Nasri a également évoqué la création de la Banque algérienne au Sénégal, dotée d'un capital de 100 millions de dollars, destinée à faciliter les échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest. Le développement des infrastructures continentales, notamment les liaisons transsahariennes en fibre optique et les corridors de transport, représente un autre levier de cette stratégie. L'expert a cité plusieurs réalisations et initiatives, dont la centrale électrique de 40 mégawatts construite par Sonelgaz au Niger, la forma-

tion d'environ 500 étudiants nigériens et les activités de Sonatrach.

Pour Ali Bey Nasri, « nous sommes actuellement en train de vivre une véritable métamorphose géoéconomique dans notre pays ».

DES PARTENARIATS À CONSOLIDER

Pour renforcer la présence économique algérienne dans les pays voisins, l'expert préconise la constitution de groupements économiques nationaux associant notamment de grandes entreprises publiques des secteurs de l'énergie et des travaux publics. Ces structures pourraient mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour participer à des projets d'infrastructure au Mali, au Tchad et au Niger.

Il plaide également pour le développement de partenariats internationaux dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert. Une condition s'impose toutefois : garantir le transfert de technologie et maximiser les retombées économiques pour l'Algérie. L'enjeu est désormais de transformer la progression des exportations en une dynamique durable, fondée sur l'investissement productif, la compétitivité des entreprises et une présence renforcée sur les marchés africains.

S. Smati

MICRO-ENTREPRENEURS

L'Angem prépare un nouvel appui

Le rééchelonnement des financements accordés aux bénéficiaires de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem) devrait être annoncé prochainement. Le dossier est en cours de finalisation, a indiqué, hier, la directrice générale de l'agence, Souad Bendjemil, sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. L'Angem propose deux formules : un financement de 100 000 à 250 000 dinars pour l'acquisition de matières premières dans les régions du Sud, et une enveloppe pouvant atteindre un million de dinars pour l'achat d'équipements et d'outils professionnels. Le dispositif est ouvert aux citoyens algériens majeurs, sans limite d'âge, sous réserve de maîtriser le métier envisagé. Au-delà du financement, l'agence assure gratuitement des formations en gestion et en éducation financière, ainsi qu'un suivi des projets. En 2025, elle a financé 22 000 projets, contribuant à la création d'environ 23 000 emplois directs, principalement dans l'agriculture, les services et l'artisanat. Pour élargir les débouchés des bénéficiaires, l'Angem prévoit de lancer sa plateforme numérique Angem Market avant la fin de 2026. Elle permettra aux micro-entrepreneurs de commercialiser directement leurs produits auprès des consommateurs. L'agence ambitionne également de développer les exportations. Sa participation à des salons internationaux, notamment en Allemagne, a permis de tester l'intérêt pour les produits algériens. L'amélioration de la qualité, du conditionnement et des capacités de production figure parmi les priorités pour consolider ces perspectives commerciales.

CORRIDOR SUD

L'Algérie au cœur du pari hydrogène

Au cœur de ce projet stratégique, l'Algérie mise sur son potentiel en énergies renouvelables pour diversifier ses exportations, attirer les investissements et s'imposer comme un fournisseur d'hydrogène vert pour l'Europe.

L'Autriche accueillera la troisième réunion ministérielle consacrée au corridor Sud de l'hydrogène, un projet stratégique visant à acheminer l'hydrogène renouvelable d'Afrique du Nord vers les marchés industriels européens. La rencontre devrait réunir les représentants de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Italie, de l'Autriche et de l'Allemagne.

L'Algérie devrait y être représentée par le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal. Seront également présents le ministre fédéral autrichien de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Wolfgang Hattmannsdorfer, le ministre italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique, Gilberto Pichetto, le secrétaire d'État allemand à l'Économie et à l'Énergie, Frank-Walter Steinmeier, ainsi que le ministre tunisien de l'Équipement et de l'Habitat, chargé de la gestion du ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, Slah Zouari. Après Rome en 2025 et Alger en 2026, cette troisième rencontre doit contribuer à faire avancer un projet qui ambitionne de relier les capacités de production nord-africaines aux besoins des industriels européens, via l'Italie et



l'Autriche jusqu'à l'Allemagne.

Pour l'Algérie, l'enjeu est double : diversifier ses exportations énergétiques et valoriser son potentiel en énergies renouvelables. La concrétisation du projet dépendra, toutefois, des investissements, du développement des infrastructures de transport et de la conclusion de contrats d'approvisionnement à long terme.

En parallèle, l'Autriche renforce les moyens consacrés au développement de sa filière hydrogène. Son budget fédéral prévoit, pour la première fois, des financements destinés au réseau initial

de transport, appelé à relier les sites de production et les points d'importation aux consommateurs industriels. Quatre projets autrichiens ont obtenu des promesses de financement d'environ 275 millions d'euros. Les décisions d'attribution datent de 2025 et les contrats correspondants ont été conclus. Pour la prochaine phase de soutien aux projets nationaux, Vienne prévoit jusqu'à 200 millions d'euros supplémentaires. Une nouvelle enchère européenne dédiée à l'hydrogène est annoncée pour décembre 2026.

Cette stratégie traduit la

volonté autrichienne de développer ses capacités nationales tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement, notamment en direction de l'Afrique du Nord.

PRODUCTION ALGÉRIENNE ET DEMANDE EUROPÉENNE

Lors de la réunion organisée à Alger en 2026, les discussions ont porté sur les capacités de production, les infrastructures de transport et les débouchés industriels. Le projet Althe2a étudie notamment les possibilités de production d'hydrogène en Algérie et son acheminement vers l'Europe.

De son côté, l'Offtaker Alliance vise à structurer la demande des entreprises industrielles autrichiennes, allemandes et italiennes. L'objectif est de rapprocher producteurs et consommateurs afin de favoriser les investissements et de sécuriser les approvisionnements sur le long terme.

La viabilité du corridor dépendra de cette complémentarité entre capacités de production et besoins industriels. La disponibilité de volumes suffisants d'hydrogène renouvelable, les coûts de transport et la compétitivité face aux énergies conventionnelles demeurent des défis

majeurs.

UN LEVIER DE DÉCARBONATION INDUSTRIELLE

L'hydrogène ne constitue pas seulement un vecteur énergétique : il représente également une matière première essentielle pour plusieurs secteurs industriels. Dans la sidérurgie, il peut remplacer les agents réducteurs fossiles utilisés pour extraire l'oxygène du minerai de fer, permettant ainsi de réduire fortement les émissions de CO₂ dans certaines filières.

Il intervient également dans la production d'ammoniac, indispensable à la fabrication des engrais. Lorsqu'il est produit à partir d'énergies renouvelables, il peut se substituer à l'hydrogène d'origine fossile utilisé dans l'industrie chimique.

Le corridor Sud entend ainsi contribuer à la décarbonation de l'industrie européenne tout en ouvrant de nouveaux débouchés aux producteurs nord-africains. Pour l'Algérie, le défi sera désormais de transformer cet intérêt en investissements concrets, en projets industriels et en contrats d'exportation durables.

S. R.

DÉCARBONATION

Scatec prospecte le marché algérien

L'Algérie poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de son secteur des hydrocarbures. C'est dans cette perspective que le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a reçu, hier, le directeur général de la société norvégienne Scatec ASA, Terje Pilskog, en présence de l'ambassadrice de Norvège en Algérie et de responsables des deux parties. Au centre des discussions : les possibilités de partenariat entre Sonatrach et le groupe norvégien dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration des performances énergétiques des

installations pétrolières et gazières. Les échanges ont notamment porté sur la réduction des émissions de méthane, la limitation du torchage du gaz associé et la valorisation des ressources énergétiques. L'objectif est de concilier les impératifs de décarbonation avec la maîtrise des coûts d'exploitation et l'amélioration de la performance industrielle.

LE DESSALEMENT PARMIS LES PISTES ENVISAGÉES

Les deux parties ont également évoqué le recours à des

solutions technologiques innovantes pour limiter les émissions liées aux activités industrielles. La réalisation de projets de dessalement de l'eau de mer alimentés par des énergies renouvelables figure aussi parmi les domaines de coopération examinés. À cette occasion, Mohamed Arkab a souligné l'importance de consolider le partenariat algéro-norvégien à travers le rapprochement entre les entreprises, le transfert de savoir-faire et l'adoption de technologies modernes. Cette orientation répond à la volonté de l'Algérie de valoriser ses ressources nationales tout en réduisant l'im-

pact environnemental de leur exploitation.

SONATRACH ACCÉLÈRE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le ministre a, par ailleurs, présenté les efforts engagés par Sonatrach pour réduire les émissions de méthane, limiter le torchage du gaz associé et développer des projets de captage et de stockage du carbone. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'intégration de solutions technologiques innovantes figurent également parmi les axes de cette démarche.

De son côté, Terje Pilskog a exposé l'expérience de Scatec dans le développement de projets énergétiques et industriels. Le groupe norvégien a exprimé son intérêt pour l'exploration de nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement en Algérie.

Si aucune annonce de projet concret n'a été faite à l'issue de cette rencontre, les discussions ouvrent des perspectives de rapprochement entre Sonatrach et Scatec autour de la décarbonation des activités industrielles et du développement de solutions énergétiques plus durables.

GNL

Le Bangladesh sollicite l'Algérie

Confronté au blocage de son contrat avec OQ Trading, le Bangladesh sollicite l'Algérie pour compenser les livraisons manquantes de gaz naturel liquéfié (GNL). Sur les 32 cargaisons prévues en 2027, le négociant omanais n'en aurait confirmé que 16, réclamant une révision des prix. Selon Attaqa, Dacca souhaite mobiliser les partenaires de son fournisseur, dont l'Algérie, déjà intervenue pour combler des déficits similaires en 2019, 2020 et 2021. L'enjeu est financier : les prix contractuels, compris entre 13,20 et 14,70 dollars par million de BTU, pourraient dépasser 26 dollars avec une indexation sur le marché spot asiatique.

SOKON ALGÉRIE

Kourtel met l'accélérateur

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a insisté, dimanche, à Alger, sur le respect des délais de réalisation du projet automobile Sokon Algérie, implanté dans la wilaya de Batna, ainsi que sur la mise en

place d'une activité industrielle durable fondée sur la production locale. Lors d'une réunion avec les représentants de la société, le ministre a examiné l'état d'avancement du projet, les préparatifs pour la mise en service des uni-

tés de production et le programme industriel de l'entreprise. La rencontre a également porté sur le renforcement de l'intégration locale, notamment à travers le développement de la sous-traitance et l'implication des entre-

prises nationales dans la fabrication de composants et de pièces de rechange. L'objectif est d'accroître la valeur ajoutée nationale, de favoriser le transfert technologique et de consolider le tissu industriel automobile.

SALON DZ IMMO

Au cœur du marché immobilier

La troisième édition du Salon algérien de l'immobilier Dz Immo se tiendra du 22 au 25 octobre au pavillon Ahaggar du Palais des expositions des Pins-Maritimes, à

Alger. Plus de 30 exposants, dont des promoteurs immobiliers, des banques, des assureurs et des start-up, y présenteront leurs projets et services. Organisé par Alge-

ria Exhibitions, filiale de la Safex, en partenariat avec Work Place Eldjazair, l'événement mettra l'accent sur la transparence des transactions, la prévention des litiges

et la digitalisation des services immobiliers. Des sessions de formation sur les stratégies de vente et les étapes des transactions sont également prévues.

Tunisie ; convoitises et résistance



Redwane Malek

Derrière les tensions diplomatiques avec Rabat, l’activisme économique d’Abou Dhabi et la proximité géographique des forces de Khalifa Haftar, se dessine une même réalité d’un espace convoité par plusieurs puissances régionales. L’enjeu n’est donc pas seulement tunisien.

Pour comprendre la configuration actuelle, il faut revenir à l’été 2022. La crise entre Tunis et Rabat éclate lorsque le président Kaïs Saïed accueille à Tunis Brahim Ghali, dirigeant du Front Polisario, à l’occasion du sommet TICAD 8. Le Maroc rappelle alors son ambassadeur et se retire de la conférence. Tunis réagit à son tour par le rappel de son représentant diplomatique à Rabat.

L’incident n’est pas anodin. Il rompt avec la prudence traditionnellement observée par la Tunisie dans le dossier du Sahara occidental. Rabat y voit une remise en cause de sa position, tandis que Tunis réaffirme sa neutralité et son attachement à la légalité internationale.

Depuis, les relations bilatérales n’ont pas retrouvé leur niveau antérieur. La crise n’a certes pas débouché sur une rupture formelle, mais elle a créé une ligne de fracture durable au sein du Maghreb. Cette séquence constitue le premier élément d’une équation devenue plus complexe : une Tunisie dont la relation avec l’Algérie s’est densifiée, un Maroc désireux de contenir toute évolution susceptible de renforcer Alger, et des Émirats qui ont développé, depuis plusieurs années, une politique d’influence beaucoup plus affirmée en Afrique du Nord

ABOU DHABI : L’INFLUENCE PAR L’ÉCONOMIE

La puissance émiratie ne repose pas uniquement sur les instruments militaires. Elle s’exerce également par le capital, les investissements, les infrastructures, l’énergie et les mécanismes financiers.

La Tunisie constitue, à cet égard, un terrain particulièrement sensible. Son économie, confrontée à des contraintes de financement extérieur et à d’importants besoins d’investissement, offre mécaniquement aux capitaux étrangers une capacité d’influence supérieure à leur seul poids économique.

Il faut toutefois éviter une lecture simpliste. Le prêt de 312 millions de dollars accordé à la Tunisie en juillet 2026 par le Fonds monétaire arabe relève officiellement du financement de la stabilité économique et des besoins de balance des paiements. L’accord, signé entre Tunis et le FMA, prévoit un décaissement en trois tranches.

Le fait que le siège du Fonds soit à Abou Dhabi a transformé automatiquement ce financement en instrument politique émirati dans une région où la puissance financière accompagne fréquemment la puissance diplomatique et la maîtrise des leviers économiques mérite d’être observée avec attention.

La question fondamentale est de déterminer si l’accumulation de positions économiques, énergétiques, financières et immobilières finit par produire une capacité d’in-

La Tunisie se trouve aujourd’hui au croisement de plusieurs dynamiques régionales qui dépassent largement ses frontières. Sa position géostratégique touche directement à l’équilibre maghrébin, à la sécurité des frontières et, en arrière-plan, au périmètre stratégique de l’Algérie.

fluence stratégique.

DES PROJETS QUI ILLUSTRONT UNE INFLUENCE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

L’histoire récente des investissements du Golfe en Tunisie montre précisément cette ambiguïté. Le projet Tunis Sports City, porté par le groupe Bukhatir, avait été lancé avant la révolution de 2011 et devait transformer une vaste zone du Grand Tunis en complexe immobilier et sportif. Le projet a connu des interruptions et des relances successives sans atteindre les ambitions initiales. Même constat pour le projet de la Porte de la Méditerranée, associé à Sama Dubai et à Dubai Holding, dont les ambitions immobilières étaient considérables avant d’être stoppées par les bouleversements politiques et économiques de l’après-2011.

La relation entre Tunis et Abou Dhabi doit donc être lue à partir de projets effectivement réalisés, et non uniquement à partir des promesses d’investissement.

C’est dans le secteur énergétique que l’empreinte émiratie apparaît aujourd’hui de manière plus concrète.

KAÏROUAN : QUAND LE CAPITAL DEVIENT INFRASTRUCTURE

La centrale photovoltaïque de Kairouan constitue un exemple tout aussi tangible. Développée par AMEA Power, entreprise basée aux Émirats arabes Unis, en partenariat avec les autorités tunisiennes et plusieurs institutions financières internationales, elle a été mise en service en décembre 2025 avec une capacité de 120 MW. La Banque africaine de développement souligne qu’il s’agit de la première centrale tunisienne dépassant 100 MW et de la première à injecter de l’électricité renouvelable sur le réseau haute tension de 225 kV de la STEG. La centrale de Kairouan constitue en elle-même un instrument de pression politique. Elle montre cependant comment l’influence économique peut progressivement s’inscrire dans les secteurs régaliens et structurants d’un État.

L’agriculture et la sécurité alimentaire constituent un autre domaine appelé à prendre de l’importance. Les Émirats, fortement dépendants des importations alimentaires, cherchent à diversifier leurs sources d’approvisionnement et leurs investissements agricoles. La Tunisie, avec ses terres agricoles, ses capacités agroalimentaires, est un partenaire intéressant.

Ainsi se construit une influence qui n’a pas besoin de prendre la forme d’une tutelle pour devenir stratégique.

HAFTAR : LE VOLET SÉCURITAIRE

À l’est, la Libye constitue le facteur de sécurité le plus sensible et derrière la question libyenne apparaît la figure de Khalifa Haftar.

Le rôle des Émirats dans le soutien à Haftar est abondamment documenté. Carnegie Endowment rappelle que les forces de l’est libyen ont bénéficié d’un soutien émirati, notamment sous la forme de drones armés, durant l’offensive contre Tripoli. Ces systèmes avaient une portée opérationnelle susceptible d’avoir des implications directes pour la sécurité tunisienne.

Cette réalité suffit à expliquer pourquoi Tunis observe avec prudence l’évolution du rapport de forces en Libye.

La Tunisie partage avec la Libye des flux humains, commerciaux, énergétiques et sécuritaires. Toute militarisation durable de l’ouest ou du sud-ouest libyen produit



mécaniquement des conséquences de l’autre côté de la frontière.

La frontière tuniso-libyenne constitue, ainsi, la première profondeur stratégique de la Tunisie et lorsque des forces liées à Haftar consolident leur présence dans le sud libyen, la question cesse d’être exclusivement libyenne.

DE LA LIBYE À LA TUNISIE LE RISQUE DE LA CONTAGION

Le danger pour Tunis relève dans la fragmentation de la Libye qui a ouvert la voie à des réseaux de contrebande, des économies parallèles, des trafics d’armes, de carburants, de stupéfiants et de médicaments psychotropes qui traversent les frontières. Elle a également favorisé l’apparition d’acteurs armés dont les loyautés peuvent évoluer au gré des intérêts locaux.

Dans ce contexte, la frontière devient une zone de vulnérabilité permanente. La Tunisie doit simultanément surveiller le terrorisme résiduel, les trafics transfrontaliers, les migrations et les effets de la militarisation libyenne. C’est précisément là que la géopolitique rejoint la sécurité intérieure : ce qui se joue à plusieurs centaines de kilomètres de Tunis peut produire ses effets dans les villes tunisiennes.

LE MAROC DANS L’ÉQUATION

C’est à ce stade que la dimension marocaine prend toute son importance. La crise de 2022 a démontré que le dossier sahraoui pouvait provoquer une rupture diplomatique entre Rabat et Tunis. Elle a également révélé la sensibilité marocaine à tout rapprochement tunisien avec les acteurs favorables au droit du peuple sahraoui à l’autodétermination.

L’alliance opérationnelle formellement établie entre Rabat, Tel Aviv, Abou Dhabi et Haftar contre Tunis est avérée.

LE VRAI ENJEU : LE MODÈLE POLITIQUE TUNISIEN

La question centrale dépasse donc les investissements ou les mouvements militaires et concerne le modèle politique que certains acteurs régionaux souhaitent voir émerger en Afrique du Nord.

Abou Dhabi a construit, au cours de la dernière décennie, une doctrine régionale fondée sur la stabilité autoritaire, la lutte contre les Frères musulmans et la méfiance envers les forces politiques issues de l’islam politique. Plusieurs analyses consacrées à la Libye ont documenté cette orientation dans le soutien apporté à Haftar.

En Tunisie, Kaïs Saïed a profondément reconfiguré le système politique tunisien et marginalisé Ennahdha. Mais cela ne signifie pas que Tunis soit devenu un prolongement de la politique émiratie. Le président tunisien conserve des positions qui ne correspondent pas entièrement aux priorités d’Abou Dhabi, notamment sur la question palestinienne et sur la normalisation avec Israël. La relation particulière entre Tunis et Alger constitue également un élément que les acteurs régionaux en tiennent compte. C’est cette autonomie relative qui fait de la Tunisie un partenaire à courtiser plutôt qu’un allié acquis.

L’ALGÉRIE, L’IMPLICITE DU DOSSIER

Derrière la question tunisienne apparaît finalement un enjeu plus large : celui du périmètre stratégique algérien.

L’Algérie et la Tunisie entretiennent une relation sécuritaire, énergétique et politique particulière. La Tunisie reste pourtant loin du scénario libyen.

Son armée appartient à une tradition républicaine différente. Son État conserve des structures centralisées. Ses institutions sécuritaires disposent d’une expérience importante du contrôle territorial. Sa coopération militaire avec les États-Unis et ses relations avec l’Europe constituent également des facteurs de

contrepoids. Surtout, la Tunisie ne connaît pas la fragmentation territoriale ne peut être réduite à une pièce interchangeable sur l’échiquier régional.

L’ALGÉRIE FACE À UNE NOUVELLE DONNE MAGHRÉBINE

Pour Alger, la question est donc moins celle d’une menace immédiate que celle de l’évolution progressive de son environnement stratégique.

À l’ouest, le Maroc approfondit ses partenariats avec Israël et plusieurs puissances internationales.

Au sud, l’espace sahélien connaît une recomposition militaire et politique sans précédent. À l’est, la Libye reste fragmentée et exposée aux influences extérieures.

Entre ces trois espaces, la Tunisie demeure un pays charnière. C’est pourquoi toute tentative de redessiner les équilibres tunisiens aurait nécessairement des répercussions sur l’ensemble du Maghreb. La véritable bataille n’est peut-être donc pas celle de Tunis. Elle est celle de l’environnement stratégique de Tunis.

Et autour de ce verrou, les influences se rapprochent, les intérêts se croisent et les lignes de fracture maghrébines se déplacent.

C’est pourquoi l’évolution de la relation entre Tunis, Abou Dhabi, Rabat et les forces de l’est libyen mérite d’être suivie non comme une succession d’épisodes séparés, mais comme les composantes d’une même mouvance régionale.

R. M.

AFFAIRE DE L'EX-DÉPUTÉ DE BORDJ BOU ARRÉRIDJ

La Cour suprême rejette le recours en rétractation

La Cour suprême a rejeté récemment le recours en rétractation introduit par les avocats de l'ancien député indépendant de Bordj Bou Arréridj, Hamaoui Azzedine, dit « Kada ». Cette décision intervient dans le prolongement des procédures judiciaires engagées contre l'ex-parlementaire dans le cadre de l'affaire impliquant l'ancien wali Mecheri Azzedine.

Par Redouane Hannachi

L'ancien député avait été condamné à une peine de douze ans de prison ferme, après une aggravation de la sanction initialement prononcée. Les poursuites portaient notamment sur des faits d'abus d'autorité et de trafic d'influence. Au cours du procès, les magistrats avaient retenu contre Hamaoui Azzedine l'utilisation présumée de son statut de parlementaire pour intervenir dans la gestion des affaires locales et obtenir des avantages. Le dossier concernait également des opérations liées au parc d'attractions Nour El Nassim, situé au cœur de Bordj Bou Arréridj. Le procureur général près la cour d'Alger avait requis quinze ans de prison ferme et une amende de trois millions de dinars. Il avait également demandé la saisie des biens mobiliers et des comptes bancaires du mis en cause.

UN DOSSIER MARQUÉ PAR LE PARC NOUR EL NASSIM

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public avait accusé l'ancien député d'avoir bâti sa fortune au détriment de ses concitoyens, en s'appuyant sur son influence politique.

Il avait notamment évoqué plusieurs plaintes liées à son intervention dans la gestion des affaires de la commune et de la wilaya. Selon les éléments présentés par le parquet, Hamaoui Azzedine aurait utilisé son statut d'ancien parlementaire pour obtenir un financement auprès de la banque El Baraka, officiellement destiné à la rénovation du parc d'attractions Nour El Nassim. Le procureur avait fait état d'un crédit bancaire de 33 milliards de centimes, obtenu, selon l'accusation, avec l'intervention de l'ancien wali Mecheri Azzedine, après la cession d'un bien appartenant à la commune. Les frères Tebbani, qui auraient détenu des parts dans le projet, figuraient également parmi les protagonistes cités dans le dossier. Le parquet avait par ailleurs mis en cause le rôle attribué à l'ancien directeur de l'agence foncière de la wilaya, Lyes Zouaoui, auquel il était reproché d'avoir facilité les démarches administratives relatives au projet. L'affaire avait également révélé des difficultés de remboursement du crédit bancaire. Selon les déclarations rapportées à l'audience, le patron du groupe industriel Amara serait intervenu pour régler la dette, après avoir hypothéqué sa propre société, HTPH.



DES ACCUSATIONS D'ABUS D'AUTORITÉ

Lors de son audition, l'ancien député avait contesté les accusations à travers plusieurs déclarations destinées à défendre son action. Il avait notamment affirmé avoir consacré son temps à lutter contre les pratiques illégales au sein du parc d'attractions et soutenu avoir permis à 235 jeunes de Bordj Bou Arréridj d'y retrouver une activité. Interrogé sur une éventuelle intervention en faveur de son fils pour l'obtention d'un projet de station-service à Sidi M'Barek, sur une superficie de 5 000 m², il avait répondu que celui-ci avait attendu plus

de trois ans avant d'en bénéficier. n Au terme des procédures judiciaires, Hamaoui Azzedine a été condamné à douze ans de prison ferme et à une amende de trois millions de dinars. Le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed l'avait reconnu coupable, selon le jugement rapporté, de faits d'enrichissement illicite, de trafic d'influence et d'abus d'autorité liés à son statut de parlementaire. Le rejet du recours en rétractation constitue un nouvel épisode judiciaire dans cette affaire, qui a également mis en cause l'ancien wali Mecheri Azzedine.

R. H.

TENTATIVE DE MEURTRE

Les deux frères aujourd'hui à la barre

Le tribunal criminel d'Alger, en deuxième instance, doit examiner aujourd'hui, sauf report, l'affaire des deux frères I. Anis et Mohamed, poursuivis pour tentative d'homicide volontaire sur la personne de L. Tahar. Le procès avait été ajourné en raison de l'absence de la partie civile. L'affaire revient devant la juridiction criminelle après l'appel interjeté par le parquet général contre le verdict de première instance, qui avait acquitté les deux frères, faute de preuves légales et matérielles suffisantes. La décision avait été rendue par le tribunal criminel de Dar El Beïda, présidé par Mme Kias Hanifa. Au cours des débats précédents, les magistrats et les membres du jury avaient estimé que les charges retenues contre les deux préve-

nus ne permettaient pas d'établir leur implication dans l'agression. L'un des principaux éléments évoqués à l'audience résidait dans les déclarations d'un autre accusé, condamné à trois ans de prison ferme dans le cadre de la même affaire. Celui-ci avait reconnu être l'auteur des blessures infligées à la victime, affirmant que cette dernière l'avait auparavant grièvement blessé à l'arme blanche. « Je suis à l'origine de la balafre qu'il porte sur sa joue », avait-il déclaré à la présidente, ajoutant avoir passé plus d'un mois à l'hôpital après son agression. L'intéressé avait également affirmé que les deux frères n'avaient pris aucune part aux faits et qu'ils n'étaient pas présents sur les lieux. « Je vous confirme, madame la présidente,

je l'ai frappé tout seul », avait-il soutenu. De leur côté, Anis et Mohamed avaient catégoriquement rejeté les accusations. Le premier avait expliqué que la victime devait comparaître devant la sixième chambre pénale le 9 février 2025 dans une autre affaire liée à une agression dont il se disait lui-même victime. Son frère Mohamed avait, pour sa part, dénoncé un prétendu complot, affirmant qu'il se trouvait à son domicile le jour des faits et que son état de santé ne lui permettait pas de sortir.

DES TÉMOIGNAGES CONTESTÉS

Les déclarations de la partie civile avaient donné lieu à plusieurs échanges avec la présidente, notamment au sujet de l'iden-

tité de ses agresseurs. Invitée à préciser lequel des prévenus l'avait frappée, la victime avait répondu que les deux frères étaient impliqués. La magistrate avait alors relevé les difficultés à concilier cette version avec la localisation des blessures évoquées à l'audience. Un témoin avait également affirmé que les deux frères n'étaient pas responsables de l'agression. Il avait indiqué avoir échangé avec Mohamed sur WhatsApp, alors que celui-ci était, selon lui, dans un état de santé critique, et avoir accompagné Anis du siège de la cour d'Alger jusqu'à son domicile le jour des faits. Les avocats de la partie civile avaient vivement contesté ce témoignage, s'interrogeant notamment sur les motivations du témoin et sur ses rela-

tions avec l'entourage des prévenus. Le représentant du parquet général avait requis la peine capitale contre les trois accusés, tandis que les avocats de la défense, maîtres Hattab Mohamed et Khiair Tahar, avaient plaidé l'acquiescement de leurs clients. Ils soutenaient que ces derniers avaient été injustement mis en cause par la victime, qui chercherait, selon eux, à se soustraire à ses propres responsabilités judiciaires. Un autre prévenu poursuivi pour complicité dans cette même agression avait également été acquitté. Les faits se seraient déroulés dans le parking situé en face du siège de la cour d'Alger. L'intervention des services de sécurité avait permis d'éviter une aggravation de la situation.

R. H.

ENLÈVEMENT D'UNE FEMME À ALGER

Le pourvoi du condamné rejeté

La chambre criminelle de la Cour suprême a rejeté récemment le pourvoi en cassation introduit par Réda S., condamné à dix ans de prison ferme par le tribunal criminel d'Alger pour séquestration et attentat à la pudeur sur une femme divorcée, mère de cinq enfants. L'affaire remonte au 11 avril 2015, date à laquelle le mis en cause, un repris de justice résidant à El Madania, a été arrêté à la suite d'une plainte déposée par la fille de la victime auprès des services de la police judiciaire de la

sûreté d'Hussein Dey. Alertés, les enquêteurs se sont rendus à la plage des Sablettes, où ils ont découvert la victime séquestrée dans une cabine électrique située sous le pont menant vers Ruisseau. Elle a été libérée lors de l'intervention policière. À la barre, l'accusé a nié les faits qui lui étaient reprochés, soutenant que la femme l'avait accompagné de son plein gré parce qu'elle n'avait pas d'endroit où passer la nuit. Il a également affirmé l'avoir frappée après l'avoir surprise, selon ses

déclarations, dans une situation qu'il jugeait compromettante avec des amis à lui. De son côté, la victime, identifiée par les initiales R. F. et surnommée « Faty », a déclaré avoir été agressée à coups de canne. Elle a expliqué que son agresseur lui reprochait de l'avoir trahi. Estimant que les éléments à charge étaient réunis, le procureur général a requis vingt ans de réclusion criminelle. Il a notamment souligné la gravité des faits et l'intention criminelle qu'il attribuait à l'accusé. La défense

a, pour sa part, demandé aux magistrats de tenir compte des circonstances atténuantes, en invoquant l'article 53 du Code pénal ainsi que l'article 592 du Code de procédure pénale. Malgré les dénégations de l'accusé, qui a maintenu que la victime l'avait accompagné volontairement, le tribunal criminel d'Alger l'a condamné à dix ans de prison ferme. Le rejet du pourvoi en cassation par la Cour suprême marque une nouvelle étape dans cette affaire judiciaire.

R. H.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Deux narcotrafiquants condamnés à mort

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a rendu un verdict d'une sévérité exemplaire dimanche en condamnant à la peine capitale deux individus impliqués dans un trafic de stupéfiants.

Au cœur de ce dossier judiciaire se trouve une saisie colossale de substances de synthèse, marquant une étape décisive dans le durcissement de la réponse pénale face aux réseaux criminels transfrontaliers. L'affaire porte sur des volumes qui donnent le vertige. Selon les précisions apportées par la cellule de communication du ministère de la Justice les deux accusés ont été interceptés avec une cargaison de cent quarante-quatre kilogrammes de drogues de synthèse. Cette quantité correspond à environ 235.000 comprimés d'ecstasy, destinés à inonder le marché illicite local avant d'être neutralisés par les services de sécurité. Les magistrats ont retenu l'ensemble des charges pesant sur les accusés, les déclarant pleinement coupables des crimes d'importation et de commercialisation illicites de stupéfiants. Les éléments matériels présentés lors des débats ont confirmé l'implication directe et structurée des prévenus dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution de ces psychotropes hautement dangereux. Ce verdict retentissant s'appuie directement sur l'application rigoureuse de la loi n° 25-03 du 1er juillet 2025. Ce texte récent, spécifiquement consacré à la prévention ainsi qu'à la répression sans concession de l'usage et du trafic illicites de drogues et de substances psychotropes, arme désormais la justice d'un arsenal pénal renforcé pour neutrali-



ser les grandes filières du crime organisé. En prononçant la peine maximale, la juridiction criminelle de la capitale adresse un signal de tolérance zéro envers les trafiquants d'envergure. Cette décision illustre la volonté de l'appareil judiciaire d'endiguer la prolifération des drogues dures et de protéger la Santé publique par des sanctions proportionnées à la gravité exceptionnelle des faits reprochés.

SAISIE DE 178 000 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES

Les services de la Gendarmerie nationale (GN) ont procédé, lors d'une opération conjointe avec la brigade polyvalente des Douanes dans la wilaya d'Aïn Defla, à l'arrestation de deux individus et à la saisie de près de 178.000 capsules de substances psychotropes de type «Prégabaline», indique dimanche un communiqué de ces

services. «Les éléments de la brigade de recherches de la Gendarmerie nationale et ceux de la brigade polyvalente des Douanes de la wilaya d'Aïn Defla ont déjoué une tentative d'acheminement et de transport d'une importante quantité de substances psychotropes à bord d'un camion en provenance d'une wilaya du Sud du pays, à destination d'une wilaya de l'ouest», précise le communiqué. Un dispositif minutieux a été mis en place et l'ensemble des accès ont été bouclés, permettant l'interception du camion sur l'autoroute A3, au niveau du tronçon reliant les wilayas d'Aïn Defla et de Chlef. Après une fouille minutieuse, une importante quantité de psychotropes de type prégabaline 300 mg a été découverte, soigneusement dissimulée dans la structure du camion». «L'exploitation des informations recueillies et les investigations menées par la brigade de recherches de la Gendarmerie nationale d'Aïn Defla ont permis de démanteler un réseau criminel et d'arrêter deux individus. L'identité d'un troisième suspect, toujours en fuite, a été établie», ajoute la même source. L'opération a également permis la saisie de «177.900 capsules de prégabaline 300 mg, de deux téléphones portables et d'un camion», selon le communiqué qui a souligné que «les deux mis en cause seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Aïn Defla dès l'achèvement de l'enquête».

FORUM DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETÉ

Hidaoui plaide pour une vision stratégique renouvelée

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a présidé, dimanche, l'ouverture des travaux de la deuxième journée de la 4e édition du Forum du mouvement associatif et de la citoyenneté, sous le slogan «Une jeunesse consciente, une société sans drogues», indique un communiqué du ministère. Dans son allocution, le ministre a souligné

la nécessité d'asseoir «une vision stratégique renouvelée pour l'action juvénile et associative», reposant sur «le renforcement du rôle de la formation et de l'encadrement dans la construction de la personnalité des jeunes et l'ancrage des valeurs de citoyenneté et de responsabilité chez eux pour les prémunir contre les drogues et les différents fléaux sociaux». Il a insisté, dans ce sens, sur «l'im-

portance de passer des initiatives conjoncturelles aux programmes pratiques durables, basés sur une planification claire et la définition des priorités, en veillant à renforcer et à accompagner le potentiel associatif et à intensifier la coordination entre les différents acteurs, l'objectif étant d'unifier les efforts et d'obtenir un résultat concret sur le terrain». Dans ce contexte, Hidaoui a souligné l'im-

pératif «d'adopter des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des initiatives et de développer leurs performances, en sus de permettre aux jeunes de participer efficacement à la conception et à la mise en œuvre des projets, voire à renforcer la place du mouvement associatif, en tant que partenaire clé dans les efforts de prévention et de sensibilisation».

Les travaux du Forum se poursuivent par l'organisation de plusieurs ateliers interactifs et de formation dans le but de dégager des propositions pratiques et de renforcer le partenariat entre associations, établissements de jeunes et instances spécialisées en vue de concourir à la construction d'un système préventif et participatif durable selon le communiqué.

CLASSEMENT

STANFORD-ELSEVIER 2026

40 chercheurs algériens y figurent

L'édition 2026 du classement Stanford-Elsevier, référence internationale qui identifie les 2 % de chercheurs les plus influents de la planète, retient désormais 45 chercheurs algériens au titre de l'impact scientifique accumulé tout au long d'une carrière. Ils étaient 38 un an plus tôt. Une progression qui conforte la place du pays en tête du Maghreb. Établi à partir des données bibliométriques de l'éditeur Elsevier et des travaux méthodologiques de l'université de Stanford, ce palmarès mesure la portée réelle des publications : volume de citations, position dans les cosignatures, rayonnement des travaux. Sur ce critère de carrière longue, quatre scientifiques algériens se hissent même dans les dix premières places à l'échelle maghrébine. Le second indicateur, celui de l'impact scientifique annuel, raconte une histoire encore plus parlante. Le contingent national y grimpe de 80 à 101 noms. Cinq d'entre eux occupent le top 10 régional. Autrement dit, la production récente des laboratoires du pays pèse davantage qu'auparavant dans les bases de données internationales.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Six morts et 281 blessés en 24 heures



Six (6) personnes sont décédées et 281 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, indique, ce lundi, un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré à la wilaya de Saïda où deux personnes sont décédées suite au renversement d'un véhicule utilitaire dans la commune d'El Hassasna, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de trois incendies, urbains et divers, à travers les wilayas d'Alger, Bouira et Khenchela, selon le bilan, soulignant que ces interventions ont permis de circonscrire ces

incendies et d'éviter leurs propagation vers d'autres lieux mitoyens. Concernant le dispositif de lutte contre les incendies de forêt et de récolte, la Protection civile a procédé à l'extinction de 10 incen-

dies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas. S'agissant des chutes des pluies orageuses durant les dernières 24 heures, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour le sauvetage d'une per-

sonne à bord d'un camion coincé par la montée des eaux de oued, dans la commune de Sidi El Djillali (wilaya de Tlemcen), et d'une autre personne cerné par les eaux des pluies dans la commune Béni Abbès, outre les opérations de pompage des eaux des pluies stagné à travers les édifices publique et privés à travers les wilayas de Béni Abbès, Béchar, Sidi Bel Abbès et Naâma. Globalement, les unités de la Protection civile ont effectué, durant la période 18 au 19 Octobre 2026 (jusqu'à 08h00 du matin), 3.716 interventions, soit une intervention chaque 23 secondes, dont 2.742 évacuations sanitaires et 562 opérations diverses, selon le même bilan.

AFIN DE METTRE FIN AU CONFLIT EN UKRAINE Poutine propose un sommet avec Trump et Xi Jinping

La proposition d'un sommet tripartite entre Moscou, Washington et Pékin relance les interrogations sur les conditions d'un règlement du conflit en Ukraine, alors que Kiev redoute des concessions favorables à la Russie.

Le président russe, Vladimir Poutine, aurait proposé la tenue d'un sommet tripartite avec son homologue américain, Donald Trump, et le président chinois, Xi Jinping, afin de négocier une issue au conflit ukrainien, selon le quotidien The Wall Street Journal. Cette rencontre pourrait se tenir en novembre, en marge du sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), prévu les 18 et 19 novembre à Shenzhen, en Chine.

Selon le journal américain, qui cite des sources proches du dossier, cette initiative intervient dans un contexte de rapprochement entre Moscou et Washington. Elle viserait à ouvrir des discussions sur les conditions d'un règlement du conflit, qui entre dans sa quatrième année, selon des modalités favorables aux intérêts russes. La proposition aurait été formulée par Vladimir Poutine lors d'un entretien téléphonique avec Donald Trump, le 9 octobre dernier. D'après un ancien officier des services de renseignement russes cité par le quotidien, cet échange aurait également permis aux deux dirigeants de parvenir à un accord concernant l'achat de diesel russe par les États-Unis.

Le rapprochement entre les deux présidents s'est également manifesté par la signature, vendredi, d'un décret américain exemptant Moscou de certaines sanctions majeures. Ces décisions interviennent alors que les perspectives d'un règlement de conflit en Ukraine demeurent incertaines et que les initiatives diplomatiques se pour-



suivent autour de ce conflit.

LE KREMLIN CONFIRME DES DISCUSSIONS

Interrogé par The Wall Street Journal, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a confirmé que des discussions étaient en cours concernant une éventuelle rencontre entre les trois dirigeants. Il a toutefois souligné qu'aucune décision définitive n'avait été prise, ni sur la tenue du sommet ni sur son éventuel ordre du jour. « Il n'y a pas encore de compréhension claire concer-

nant la réunion elle-même ou son éventuel ordre du jour. Toutefois, les trois parties reconnaissent toutes que la tenue d'une telle rencontre est envisageable », a-t-il déclaré, selon le quotidien. Du côté américain, un haut responsable cité par le journal a précisé que Donald Trump n'avait pas encore accepté la proposition russe. Le président américain pourrait néanmoins se montrer réceptif à l'idée d'une rencontre réunissant les dirigeants des trois puissances. Si elle venait à se concrétiser, cette initiative placerait le conflit en Ukraine au

cœur d'échanges entre Washington, Moscou et Pékin, dans un format diplomatique associant trois acteurs majeurs de la scène internationale. Les modalités d'une éventuelle négociation et les conditions d'un règlement restent toutefois à préciser.

KIEV DÉNONCE LES CONCESSIONS À MOSCOU

Les derniers développements dans les relations russo-américaines ont suscité de vives critiques du président ukrainien, Volodymyr Zelensky. Celui-ci a mis en garde contre les conséquences de l'accord sur le diesel et de l'allègement des sanctions américaines visant la Russie, estimant que ces décisions risquaient d'encourager Vladimir Poutine et de prolonger le conflit.

Ces réserves illustrent les divergences persistantes entre Kiev et Washington sur la manière de parvenir à une issue au conflit. Alors que Moscou semble vouloir tirer parti de l'amélioration de ses relations avec l'administration américaine pour promouvoir ses propres conditions de négociation, l'Ukraine redoute que les concessions accordées à la Russie ne renforcent sa position et ne compromettent les perspectives d'un règlement durable. À ce stade, la tenue du sommet tripartite demeure hypothétique. L'absence d'accord définitif de Washington et le manque de précisions sur l'ordre du jour laissent en suspens les perspectives de cette initiative, malgré la confirmation par le Kremlin de discussions en cours.

R.I/agences

FRANCE

Le renseignement critiqué après les violences urbaines

Le président français, Emmanuel Macron, a reconnu des défaillances dans l'anticipation et le renseignement après les violences qui ont accompagné les manifestations contre la hausse du coût de la vie, tout en refusant la démission de son ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez. Les événements du week-end, marqués par des pillages, des incendies et des affrontements avec les forces de l'ordre, ont relancé le débat sur l'efficacité du dispositif sécuritaire français.

Selon l'Élysée, le chef de l'État a demandé à Laurent Nuñez de mettre en place, dans les meilleurs délais, de nouvelles méthodes de travail pour les forces de sécurité intérieure sur le terrain. L'objectif affiché est de mieux faire face aux auteurs de violences, de mettre fin aux barricades et de prévenir les actes de pillage qui ont touché plusieurs villes du pays.

Le ministre de l'Intérieur a lui-même reconnu que les forces de police avaient « perdu le contrôle » dans certaines villes au cours des manifestations. Il a indiqué que 350 personnes avaient été interpellées dimanche et dans la nuit à Paris, dans le cadre des violences survenues en marge des rassemblements.

Laurent Nuñez a également

admis des insuffisances dans l'anticipation des troubles. Se disant responsable d'une partie des événements, il a révélé avoir présenté sa démission à Emmanuel Macron, qui a toutefois choisi de le maintenir à son poste.

UN DISPOSITIF SÉCURITAIRE CONTESTÉ

L'ampleur des violences soulève des interrogations sur la préparation des forces de sécurité. Quelque 60 000 policiers et gendarmes ont été mobilisés samedi à travers la France. Ce chiffre reste inférieur aux 80 000 agents déployés le 8 décembre 2018 lors des manifestations des « Gilets jaunes », ainsi qu'aux 89 000 mobilisés un an auparavant lors du mouvement « Bloquons tout ».

Pour le ministre de l'Intérieur, les responsabilités ne sauraient toutefois se limiter aux défaillances du dispositif sécuritaire. Il a dénoncé les agissements des auteurs de dégradations et de pillages, ainsi que la participation de militants d'extrême gauche aux violences. Il a également reproché à certains responsables politiques de gauche de ne pas avoir condamné avec suffisamment de fermeté les attaques contre les forces de l'ordre.

Le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, a lui aussi



reconnu que les autorités avaient « sans doute échoué » à contenir les violences, évoquant des défaillances du renseignement. Il a estimé que les services français étaient performants dans la lutte contre le terrorisme islamiste, la criminalité organisée et les ingérences étrangères, mais qu'ils devaient améliorer leur capacité à anticiper les actions de certains groupes d'extrême gauche.

Gérald Darmanin a présenté cette question comme un enjeu de sécurité majeur pour les prochaines années, mettant en garde contre des éléments susceptibles, selon lui, de chercher à déstabiliser les institutions françaises.

De son côté, le ministre chargé de la Ville, Vincent Jeanbrun, a qualifié les violences de « forme d'insurrection ». Il a également établi un lien entre certaines formes de criminalité dans les quartiers populaires et les activités de trafic de drogue, qu'il considère comme un facteur alimentant les troubles.

LE LOUVRE FERMÉ PAR DES ÉTUDIANTS

Les répercussions de la mobilisation se sont également fait sentir à Paris, où des étudiants ont bloqué lundi matin l'entrée du musée du Louvre. Ils entendaient exprimer leur soutien aux mani-

festations des lycéens et dénoncer ce qu'ils qualifient de « répression policière ». Le musée n'a ainsi pas pu ouvrir à l'heure habituelle, à 9 heures.

Cette action illustre l'élargissement des formes de contestation, alors que la mobilisation initialement dirigée contre la hausse du coût de la vie s'accompagne désormais de revendications portant sur les pratiques policières et la gestion des rassemblements.

Plus de 500 000 personnes ont participé samedi aux manifestations organisées dans l'ensemble du pays, selon les chiffres rapportés. Plusieurs villes ont été le théâtre de pillages, d'incendies volontaires et de dégradations. Des individus masqués ont notamment pris pour cible des mairies, des commissariats et d'autres bâtiments publics.

Face à cette situation, l'exécutif doit désormais répondre à deux enjeux : rétablir l'ordre public et déterminer les causes des défaillances reconnues par plusieurs membres du gouvernement. Le maintien de Laurent Nuñez à son poste, malgré sa proposition de démission, traduit la volonté de l'Élysée de privilégier une réorganisation du dispositif sécuritaire plutôt qu'un changement immédiat à la tête du ministère de l'Intérieur.

LIGA

Le Real Madrid surclasse Séville

Le Real Madrid a largement dominé le Séville FC, porté par un doublé de Kylian Mbappé, dont une panenka réussie sur penalty.

L'entraîneur du Real Madrid, José Mourinho, a salué la prestation de Kylian Mbappé, auteur d'un doublé lors de la victoire des Madrilènes face au Séville FC (4-1). L'attaquant français s'est notamment illustré en transformant un penalty d'une audacieuse panenka, après avoir lui-même obtenu la faute au début de la seconde période.

Mbappé avait auparavant fait trembler les filets au terme d'une action conclue sur une subtile talonnade de Jude Bellingham. Une nouvelle performance de haut niveau pour l'interna-



tional français, qui a contribué au large succès de son équipe.

En conférence de presse d'après-match, José Mourinho s'est félicité de la maîtrise collective et de la qualité individuelle affichées par ses joueurs.

« Dans l'ensemble, c'était un

bon match pour le Real Madrid, avec de nombreux joueurs à un niveau individuel élevé », a déclaré le technicien portugais.

« Nous avons contrôlé le match de la première à la dernière minute et marqué de beaux buts », a-t-il ajouté, souli-

gnant également la possession de balle et la domination de son équipe face à un adversaire de qualité. Interrogé sur ses choix tactiques et la composition de son onze de départ, Mourinho a insisté sur la profondeur de son effectif et la nécessité de maintenir une concurrence saine entre les joueurs.

« La méritocratie est une notion abstraite, car il n'existe aucun moyen de quantifier quels sont les onze joueurs qui méritent le plus de jouer », a-t-il expliqué, rappelant que plusieurs éléments de son groupe étaient en mesure de prétendre à une place de titulaire.

Malgré la prestation convaincante de son équipe et l'audace affichée par Mbappé sur penalty, l'entraîneur madrilène a appelé à rester concentré sur les prochaines échéances.

Le Real Madrid se prépare désormais à recevoir le RB Leipzig en Ligue des champions, avant de retrouver la Liga.

FC BARCELONE

Koundé et Eric Garcia forfaits contre le PSG

Le FC Barcelone sera privé de Jules Koundé et d'Eric Garcia pour le choc face au Paris Saint-Germain, en Ligue des champions. Le premier souffre d'une entorse à la cheville gauche, tandis que le second sera absent trois

à quatre semaines en raison d'une blessure musculaire à la cuisse droite. Touché face au Betis Séville (5-2), Gerard Martin devrait toutefois être disponible. L'entraîneur Hansi Flick pourrait repositionner Joao Cancelo au poste

de latéral droit. De son côté, le PSG devra composer sans Nuno Mendes, blessé à la cuisse. Luis Enrique devra choisir entre Lucas Digne et Warren Zaïre-Emery pour le remplacer sur le flanc gauche de la défense.

PREMIER LEAGUE

Arsenal s'impose chez Nottingham Forest

Arsenal a maintenu la pression sur Manchester City, leader du classement, grâce à une action individuelle de Noni Madueke, entré en jeu. Le champion d'Angleterre, emmené par l'international Kai Havertz, s'est imposé sur le terrain de Nottingham Forest (1-0, 0-0 à la pause). Grâce à sa sixième victoire en sept matches de Premier League, il a réussi sa répétition générale avant le choc de Ligue des champions face au Bayern Munich, mercredi (21

heures, sur DAZN). Arsenal conserve sa deuxième place avec 18 points, devant Brighton & Hove Albion, troisième du classement après sa victoire 5-0 contre Crystal Palace et qui compte deux points de retard sur les Gunners. « Parfois, cela peut être frustrant face à une équipe aussi difficile à faire céder. En première période, nous n'avons pas cadré un seul tir, et il fallait en parler », a déclaré l'entraîneur d'Arsenal, Mikel Arteta. « Nous avons eu

deux bonnes occasions en seconde période, mais notre seul tir cadré a fini au fond. Il a été légèrement dévié. »

Havertz figurait dans le onze de départ de Mikel Arteta pour le septième match de championnat consécutif. Avant la rencontre, l'entraîneur avait fermement répondu aux doutes sur les qualités de buteur du joueur de 27 ans, dont le dernier but remonte à plus d'un mois : « Il a besoin d'accumuler les matches. Il a les qualités pour être un

attaquant de premier plan. » Dans un Arsenal peu inspiré offensivement, Havertz, lui aussi très discret, ne s'est signalé en première période que par une tête (37e). Arteta a donc cherché à changer les choses en faisant entrer Madueke à la pause. Il a ensuite sorti Havertz à la 66e minute. Sur le tout premier tir cadré des visiteurs, l'ailier Madueke (80e) a finalement offert la victoire à son équipe face au Nottingham Forest entraîné par Oliver Glasner.

ALLEMAGNE

L'Eintracht Francfort limoge Markus Krösche

L'Eintracht Francfort a accédé à la demande de son directeur sportif, Markus Krösche, 46 ans, d'être immédiatement relevé de ses fonctions. Son contrat, qui court jusqu'au 30 juin 2028, reste en vigueur sous une forme adaptée.

Le club allemand a annoncé cette décision dimanche soir, à l'issue de plusieurs semaines de discussions entre Krösche et le président du conseil de surveillance, Mathias Beck, au sujet de la situation sportive et de l'avenir de l'équipe.

Lors d'une réunion extraordinaire du conseil de surveillance, Axel Hellmann, jusque-là porte-parole du directoire, a été nommé président du directoire. Membre de cette instance depuis 2012, il est désormais engagé jusqu'au

30 juin 2031. Arrivé à Francfort à l'été 2021, Markus Krösche a notamment contribué au sacre de l'Eintracht en Ligue Europa en 2022. Ces derniers mois, il avait toutefois essuyé des critiques concernant le recrutement de l'entraîneur Albert Riera, jugé comme une erreur majeure, ainsi que le rapport qualité-prix de l'effectif et un mercato estival décevant.

Dans une déclaration, Krösche a évoqué une période « exceptionnelle, intense et inoubliable » au sein du club, tout en expliquant avoir longuement réfléchi à sa situation personnelle et à son avenir professionnel. Après plus de cinq années qu'il qualifie de réussies, mais aussi d'exigeantes, il estime qu'un changement pourrait lui être bénéfique et donner un nouvel élan à l'Eintracht.



LIGUE 1

Marseille se révolte à Angers

Malgré un but gag rapidement encaissé, l'Olympique de Marseille a signé une spectaculaire victoire à Angers (5-2), avant-hier, lors de la 7e journée de Ligue 1. Un succès qui permet aux Phocéens de prendre un bol d'air au classement avant la suite de la saison. Avec 9 points et une différence de buts de +4, l'OM se hisse provisoirement à la 8e place, dans la première moitié du classement. Angers occupe, de son côté, le 14e rang avec 7 unités. Après la désillusion face à l'Olympiakos (0-1), jeudi dernier en Ligue Europa, la semaine des Marseillais aurait pu virer au cauchemar. Les hommes de Bruno Genesio ont rapidement encaissé un but gag. À la suite d'un excellent travail d'Amine Sbaï sur le côté gauche, le centre du Marocain a été repoussé de la tête par Geoffrey Kondogbia, mais le ballon a rebondi sur l'arrière du crâne de Lilian Raolissoa, offrant un but inespéré au défenseur angevin (1-0, 14e). Marseille a ensuite évité de peu d'encaisser un deuxième but, grâce à une intervention in extremis de Timothy Weah devant Sbaï (35e). Loin de se désunir, les Phocéens ont toutefois su réagir avant même la pause. Dès les premières minutes, un beau mouvement avait permis à Tochukwu Nnadi de se présenter seul aux abords de la surface, mais sa frappe n'avait pas trouvé le cadre. Par la suite, Marseille a parfaitement exploité les espaces sur le flanc gauche angevin, où les lacunes défensives d'Amine Sbaï ont souvent été mises à profit. Ses replis insuffisants ont notamment permis à Weah de servir Amine Harit dans la surface. Mais le milieu offensif marseillais, trop gourmand, a préféré tenter un crochet plutôt que de frapper (20e). Harit a ensuite adressé un centre repris de la tête par Igor Paixao, dont la tentative, trop molle, n'a pas inquiété le gardien angevin (33e). Weah a également manqué une belle occasion après avoir été idéalement servi en retrait par Amine Gouiri, sa reprise étant contrée (41e). Après une frappe de Gouiri brillamment détournée en corner par Anthony Lopes (42e), Marseille a pris l'avantage sur le corner qui a suivi. La frappe d'Emerson a trouvé Nouhoum Kamissoko, seul aux six mètres, qui a permis à l'OM de virer en tête à la pause (2-1, 43e). Au retour des vestiaires, Marseille a poursuivi sur sa lancée. À la suite d'une récupération d'Abdelli, suivie d'une remontée de balle rapide et d'un bon service pour Gouiri, ce dernier a été fauché par Yassin Belkhdim dans la surface. L'OM a ainsi obtenu un penalty qui lui a permis de consolider son avantage. Après un passage plus difficile, marqué notamment par une frappe de Prosper Peter sur la transversale (66e), Angers a réduit l'écart sur penalty grâce à Amine El Ouazzani (3-2, 75e). Mais Marseille a rapidement repris le contrôle de la rencontre. Amine Harit, puis Igor Paixao, qui a inscrit son premier but de la saison, ont trouvé le chemin des filets en l'espace de deux minutes (83e et 85e), scellant une victoire convaincante des Phocéens. Ce succès permet à l'OM de tourner la page de sa défaite européenne et d'aborder la suite du championnat avec davantage de sérénité.

LIGUE 1

Le MB Rouissat sur le podium

Le MC Oran rejoint le CR Belouizdad en tête du classement, tandis que le CS Constantine s'enfoncé après une nouvelle défaite à domicile.

Le MB Rouissat poursuit son ascension en Ligue 1 Mobilis. Vainqueur de la JS Saoura (1-0), le club de Rouissat s'est hissé sur le podium, alors que la JS Kabylie a renversé l'US Biskra (4-1), après avoir été menée au score. Ces rencontres comptaient pour la suite de la sixième journée du championnat. Au stade du 18-Février d'Ouargla, le MB Rouissat a confirmé sa bonne dynamique en signant un troisième succès consécutif. Midoune a inscrit l'unique but de la rencontre dès la 7e minute. La JS Saoura a ensuite été réduite à dix après l'expulsion de Benmiloud à la 30e minute.

Grâce à cette victoire, le MBR grimpe à la troisième place avec 12 points, tout en comptant un match en retard. La JSS, en revanche, peine à lancer sa saison. À Tizi-Ouzou, la JS Kabylie a signé une belle remontée face à l'US Biskra. Menés dès la 12e minute sur un but de Belkhadem, les Canaris ont renversé la situation avant la pause. Benchamma a égalisé à la 40e minute, puis le capitaine Mahious a donné l'avantage aux siens deux minutes plus tard, d'une tête bien



placée. En seconde période, Bouamama (49e) et Hamidi (67e) ont scellé le succès kabyle (4-1). Cette victoire permet à la JSK de totaliser 10 points et de s'installer à la quatrième place, avec un match en retard. L'USB reste, pour sa part, lanterne rouge avec seulement deux points.

LE CRT ET L'ASO SE NEUTRALISENT
Dans le derby de l'Ouest, le CR

Témouchent et l'ASO Chlef se sont séparés sur un score de parité (1-1). Hedroug a ouvert la marque pour les locaux à la 53e minute, avant que l'Ivoirien Ousmane Diakité n'égalise à la 69e minute. À l'issue de cette rencontre, le CRT occupe la 11e place avec cinq points, tandis que l'ASO Chlef, toujours à la recherche de sa première victoire en championnat, pointe au 14e rang avec trois unités.

LES MATCHS EN RETARD EN NOVEMBRE

La Ligue de football professionnel (LFP) a fixé les dates des rencontres en retard MC Alger-MC Oran et JS Saoura-USM Khenchela, comptant respectivement pour la première et la deuxième journée de Ligue 1 Mobilis.

Le premier match se disputera le 4 novembre à 20h au stade Ali-Ammar de Douéra, tandis que le second est programmé le 13 novembre à 18h au stade du 20-Août-1955 de Béchar.

Initialement prévues en début de saison, ces deux rencontres avaient été reportées en raison de la participation du MCA et de la JSS aux tours préliminaires des compétitions africaines.

Malgré trois matchs en retard, le Mouloudia occupe actuellement la cinquième place avec sept points. Le MCA sera attendu face au MCO, actuel co-leader avec le CR Belouizdad, tandis que la JSS tentera de se relancer face à une USM Khenchela en quête de rebond après sa défaite contre les Oranais.

MARSEILLE

Gouiri frappe encore à Angers

Amine Gouiri poursuit sa belle dynamique avec l'Olympique de Marseille. En déplacement à Angers, dimanche, l'international algérien a inscrit le troisième but marseillais en reprenant le ballon après un penalty repoussé par le gardien adverse. Avec cinq buts et une passe décisive en Ligue 1, l'ancien Rennais confirme son efficacité offensive. Déjà auteur d'un doublé face au Paris FC, Gouiri s'affirme comme un atout majeur de l'attaque marseillaise.

BUNDESLIGA

Maza s'illustre avec Leverkusen

L'international algérien Ibrahim Maza a inscrit un superbe but face à Fribourg (1-1), en Bundesliga. Servi par Patrik Schick dans la surface, le milieu offensif de 20 ans a conclu d'une frappe de l'extérieur du pied droit. Après son but en Ligue Europa contre Lech Poznań, le jeune Fennec confirme sa bonne dynamique. Il compte désormais deux buts et une passe décisive en six apparitions en championnat.

RANGERS

Kris Boyd impressionné par Bouanani

L'international algérien Badredine Bouanani a impressionné Kris Boyd grâce à son superbe but face à Dundee (2-2), samedi, en championnat écossais. Consultant sur Sky Sports, l'ancien attaquant des Rangers a salué la qualité technique de l'ailier algérien, auteur d'une frappe enroulée du pied gauche dans la lucarne à la 42e minute. « Waouh ! Incroyable ! Quelle frappe ! », s'est exclamé Boyd en revoyant l'action. Après l'ouverture du score de Bradley Fink, Bouanani a permis aux Rangers de revenir dans la partie, malgré une première tentative contrée. Cette réalisation marque le premier but de l'Algérien sous les couleurs du club de Glasgow, qui a vu sa série de sept victoires consécutives prendre fin avec ce match nul. Malgré la déception du résultat, la performance de Bouanani constitue une satisfaction pour l'entraîneur Derek McInnes, qui pourra compter sur ses qualités offensives pour les prochaines échéances

MONDIAL U15

Les jeunes Verts prêts à relever le défi

À quelques jours du coup d'envoi de la Coupe du monde et du festival U15 de la FIFA, la sélection algérienne a entamé son dernier stage de préparation à Sidi Moussa. Dirigés par Karim Ziani, les jeunes Verts s'envoleront demain, 21 octobre, pour l'Azerbaïdjan, avec l'ambition de représenter dignement l'Algérie dans une compétition au format inédit.

Pour ce dernier regroupement, le sélectionneur national a retenu 14 joueurs, tous présents à la première séance d'entraînement organisée dans l'après-midi. La liste dévoilée par Karim Ziani témoigne de la confiance accordée à la formation locale, puisqu'aucun joueur évoluant à l'étranger n'a été convoqué.

Les jeunes Fennecs entameront leur parcours le 24 octobre face à l'Argentine, avant d'affronter le Suriname le même jour. Ils croiseront ensuite le Taipei chinois le 25 octobre, puis le Malawi et Oman le 26 octobre, dans un

calendrier particulièrement dense.

La deuxième phase se déroulera du 28 au 30 octobre. Les affiches seront déterminées en fonction du classement des équipes à l'issue du premier tour.

Cette première édition masculine de la Coupe du monde et du festival U15 de la FIFA se distingue par un format pensé pour favoriser le développement des jeunes joueurs. Organisée sans phase qualificative préalable, la compétition permettra aux sélections participantes de se confronter à des styles de jeu variés.

Les rencontres se joueront à huit contre huit, sur un terrain de 68 mètres sur 47, en deux périodes de 20 minutes. Les touches seront effectuées au pied, tandis que le hors-jeu ne sera appliqué qu'à partir d'une ligne située à 14 mètres du but.

À l'issue de la première phase, les équipes

seront réparties en six niveaux, de A à F, afin de disputer la suite du tournoi face à des adversaires de niveau comparable. Toutes les sélections poursuivront la compétition jusqu'au terme du festival, mais seul le vainqueur du niveau A sera officiellement sacré champion du monde U15.

Gardiens de but : Oussama Salhi (ES Sétif), Ilyes Bensenada (MC Alger).
Défenseurs : Tarek Khellaf (ES Ben Aknoun), Mohamed Amir Bentaleb (JS El Biar), Aïssa Ait Chekhdidh (JS Kabylie), Bachir Imad Ben Kaid Ali (Paradou AC), Houdaïfa Kerda (O Akbou).
Milieux de terrain : Adem Noumeri (Paradou AC), Rafik Aliouche (Paradou AC), Mohamed Islem Laib (USM Annaba), Islem Bouchelaghem (Paradou AC).
Attaquants : Youcef Anteur (S Khemis Miliana), Abdelkarim Mehazri (O Akbou), Ayoub Zoubidi (CR Belouizdad).

CAN U23

Deux rendez-vous décisifs pour les Verts

La sélection algérienne des moins de 23 ans affrontera l'Eswatini les 11 et 16 novembre prochains, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN U23) 2027. Le match aller se jouera le mercredi 11 novembre au Somhlolo National Stadium de Lobamba, à 16h00, heure locale (15h00, heure algérienne).

La manche retour est programmée le lundi 16 novembre au stade du 5-Juillet-1962, à Alger, avec un coup d'envoi prévu à 18h00. Ces deux confrontations seront déterminantes pour les jeunes Verts, qui ambitionnent de franchir ce tour et de poursuivre leur parcours qualificatif pour la phase finale de la CAN U23 2027. Cette compétition représente également une étape vers une éventuelle qualification aux Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le MCA sous la menace d'un huis clos

Les Rangers International d'Enugu ont saisi la Confédération africaine de football (CAF) pour dénoncer des dégradations qu'ils attribuent à des supporters du MC Alger lors du match aller du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions, remporté 2-0 dimanche à Abeokuta, au Nigeria. Dans leur plainte, les responsables nigériens évoquent des dégâts sur une porte d'accès et des sièges du stade, ainsi que des entrées présumées sans billet.

Le club affirme avoir transmis des photos et des vidéos à

la CAF et réclame une enquête, d'éventuelles sanctions et le paiement des droits d'entrée impayés. Les Rangers demandent également des garanties de sécurité pour le match retour, prévu vendredi 23 octobre à Alger, et souhaitent qu'il se déroule à huis clos. Une telle mesure serait un coup dur pour le MCA, qui devra combler deux buts de retard pour espérer se qualifier.

Privés du soutien de leur public, les Algérois perdraient un avantage précieux dans cette tentative de remontée.

La CAF n'a annoncé aucune



décision concernant cette plainte, tandis que le MC Alger n'avait pas réagi publiquement au moment de la publication.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Des réprimandes . 2- Qui se rapporte à un empereur. 3- A moi - Partie de la plante qui est en terre. 4- Avec les autres - Embarrassé. 5- Matière de chandail. 6- Ventile - Empereur de Russie. 7- Mis pour ceci - Préposition indiquant le moyen - Mammifère arboricole du Brésil. 8- Lieu planté de roseaux. 9- Dans l'encrier - Asticot.

Verticalement
1- Se moque de lui-même. 2- Odeur qui se dégage de certains corps.
3- Rapport de police. 4- Titre donné en Angleterre - Symbole du scandium. 5- Grande étendue d'eau salée - Mathématicien écossais. 6- Perturbation atmosphérique - Bière anglaise.
7- Petites femmes - Symbole de l'électronvolt. 8- Petite ville de France - Rivière de Suisse.
9- Crie comme un cerf - Choisir parmi d'autres.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Jactonce Jacktance Jactonce Jactance	Herbauriste Herboriste Herbboriste Herborriste
Inconbustible Incombustible Incombustibe Incombustible	Nocturne Nocturne Nockturne Naucturne

Les mots fléchés

INCRÉDULITÉ OPTIMISTE	CERCLE LUMINEUX ÉQUIPÉ	TOUCHE, RENCONTRE À EUX	PAS LÀ !	ARRIVER DÉCLINER	BOURRI- COTS SA FIN EST FÊTÉE	IMPÉRATRI- CES RUSSES
			CONCEVANT ÇA			
DANS L'EXAGONE GRANDE PERTE						
			MARQUE DE DÉDAIN ALOURDI		À LUI L'ÉTÉ EN EST UNE BELLE	
ROUTE NATIONALE FAIS QUELQUE CHOSE	ROUSPÉ- TEURS CANEVAS D'UN FILM				DES TAS DE GERBES	
		AVANCÉES EN MER SORTIES DU SOMMEIL			COPAIN	
ENTERRER	CONSEIL D'ÉTAT TUNISIEN ENDURÉ		LÉGER DÉCHIFFRÉ			
					MOUILLE LE FRONT PASSAGE D'UN SUJET À L'AUTRE	
HAUTE À TAGHIT REMISE		AVEC LES COUTUMES		PARTIES DE CHEMISES RUMINANTS D'AFRIQUE		
			VILLE DE FRANCE PAS CRU			TERRES EN MER
DANSEUSE DE REVUE AVANT TU		NOMBRE INSIGNE ROYAL			AVANT DO AVANT DEVANT	
	PROVENU INSTRUMENT DE SKANDRANI		APRÈS TIC POSE UNE CONDITION		DIX DÉCENNIES	
PAS TRISTE	FLEUVE D'ITALIE REMUE	ÉVOLUÉ NOTE				
		PRIT LA FUITE PLANS D'EAU			EN BOURGOGNE	
COURSE VIVE MANGEA			UN PEU D'EAU	PETITE QUANTITÉ ENFOUÏE DANS LE SABLE		MOT D'HÉSITA- TION
		AU DESSUS DU LOBE			PLAQUE SUISSE MIS POUR ICI	
IL FAIT ILLUSION CORREC- TION		BIFFÉ			SOLUTION	
			AXE DES ROUES			

BIFFE-TOUT

EN 6 LETTRES :
Rouge ou blanche, la bonne chair

ABRI AFFUT AGILE AGUETS ANIMAL ANTRE ASPECT AUTOMNE BEC BETE BLANC BOIS BRANCHE BRUIT BUISSON CACHETTE CARTE CHAIR CHASSE CIVET CLAPIER COULEUR CRAINTE DANGER ECORCE ELEVAGE FACE FAIBLE FAIM FEMELLE FEUILLE FIN FLAN FORET	FUITE FURET FUSIL GARENNE GAVE GIBIER GITE GRACE GRIS GUET HABITUDE HASE HERBE INSTINCT LEVRAUT LIEVRE LUTTE MANGE MEFIANCE METS MONTAGNE MUE NATURE NOCTURNE ODORAT PAS PATTE PEAU PETIT PIEGE PISTE PLAINE POIL PRAIRIE	PRE PROIE RACE RAGE RAPIDE RARE REFLEXE REGAL REPAS REPOS RUSE RUT SENTE SENTIER SOIF SOIN SUEUR TANIÈRE TEINTE TERRAIN TERRIER TÊTE TOMBE TRACE TROU VENT VIF VITE VUE
--	--	---

E	N	N	E	R	A	G	A	V	E	T	T	A	P	R	A	I	R	I	E
S	N	R	A	G	E	S	E	C	S	A	E	V	S	T	E	U	G	T	N
S	E	G	I	N	T	V	O	T	E	B	R	E	H	P	S	T	T	C	R
A	L	L	A	E	I	R	E	C	N	R	R	N	E	E	E	E	R	L	U
H	E	I	U	T	C	M	A	N	R	I	I	R	I	A	H	C	E	A	T
C	V	G	E	E	N	R	A	A	P	O	E	T	A	C	E	V	T	P	C
O	A	E	N	V	G	O	C	L	S	I	R	T	A	P	R	C	O	I	O
U	G	T	E	A	R	E	M	B	N	O	S	C	S	A	I	I	A	E	N
L	E	N	R	L	M	E	P	A	U	P	R	T	U	O	L	D	H	R	A
E	T	E	E	S	L	L	T	T	E	U	R	T	E	V	I	C	E	B	T
U	I	S	I	P	A	I	C	A	T	A	R	O	D	O	N	F	O	E	U
R	R	R	T	I	A	N	U	R	M	I	A	F	I	A	A	I	U	R	R
E	G	U	N	E	I	S	H	E	A	N	U	L	R	E	S	V	E	T	E
I	P	E	E	T	R	A	R	E	F	I	I	B	U	I	S	S	O	N	P
B	E	I	S	U	B	O	L	N	T	S	N	A	P	D	A	D	V	A	A
I	T	N	E	I	S	A	F	E	U	E	F	T	R	H	A	C	I	F	S
G	I	E	T	G	G	E	T	F	A	I	B	L	E	R	N	N	F	A	O
I	T	U	R	E	E	E	U	E	N	M	O	T	U	A	E	U	G	C	P
T	D	B	R	U	I	T	O	M	B	E	C	E	L	U	T	T	E	E	E
E	C	N	A	I	F	E	M	E	L	L	E	F	E	X	E	L	F	E	R

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS
MOTS FLÉCHÉS
HORIZONTALEMENT
1- RADICALE - NAIS - NEVADA - MOISE - FINAL - BRIBE - GO - ABOÏE - UNI - HAUSSA - KLAXON - NEE - SAISI - RE - OC - SNACK - DAME - ÉTAU - RIVERA - GRIMACE - REPLI - GENA - VASE - PAR - CREAÏ - NUE - BÊTE - THÉÂTRE - YSER - ICI - FEE - OSAIS - NEF - SA - OR - IN - JETAS - BON-DEE - ALIAS - DESSUS - BLESSE.
VERTICALEMENT
1- MANIGANCER - ABSORBE - DENOUE - TIG-REES - OS - DIVA - SESAME - TRAINS - CALAS - NUANCE - INDU - LAD - BASA - CAR - IS - ES - LABO - ACRE - ETC - JE - CE - RIKIKI - VAHINE - MIELS - VRAÏE - ÉTAL - SNOB - AÏDEES - AFFA-LE - AÏEUX - ARPENTE - SIS - DIS - NORMAL - URES - AS - SERINÉE - IDÉE - AÏSE.
MOTS CROISÉS
HORIZONTALEMENT
1- PROVISION. 2- RAVIR - RIA. 3- ECU - EPIS. 4- CILS - ISIR. 5- INEPTÉ - FA. 6- PE - OUST. 7- ISÈRE - OUS. 8- UTERINE. 9- ÈRE - SITES.
VERTICALEMENT
1- PRÉCIPICE. 2- RACINES. 3- OVULE - EUE. 4- VI - SPORT. 5- ÎRE - TUESS. 6- PIES - RI. 7- IRIS - TOIT. 8- OISIF - UNE. 9- NA - RASSES.

4x4 Trépanation - Ombrelle
Trombine - Vilipender
BIFFE-TOUT : QUITTERA



Protéger les terres et les océans, restaurer les écosystèmes dégradés, sortir des pesticides... La COP17 biodiversité s'ouvre le 19 octobre en Arménie afin de freiner l'effondrement du vivant. Un objectif ambitieux, qui accumule déjà des retards.

Vous reprendrez bien une COP ? Après celle sur la désertification, en août, et avant celle sur le climat, prévue en novembre en Turquie, voici la Conférence des parties n°17, sur la biodiversité. Du 19 au 30 octobre, des représentants de 196 pays et de l'UE vont se retrouver en Arménie. Objectif : freiner l'effondrement du vivant. Une réunion de diplomates et spécialistes dans un pays méconnu : pas de quoi attirer l'attention des foules. Pourtant, «dans un monde où le multilatéralisme [le fait de négocier et de chercher des compromis entre tous les pays du monde, ou presque] est attaqué de toutes parts, ce genre de conférence est essentiel», souligne Sébastien Treyer, directeur de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). Ce n'est en effet pas chacun dans notre coin que l'on parviendra à sortir du chaos écologique. Alors, haut les COP et suivez notre guide pour vous y retrouver.

C'EST QUOI CETTE ÉNIÈME COP ?

En 1992, 196 États ont signé une Convention sur la diversité biologique, sous l'égide des Nations unies. En ratifiant ce traité, les pays se sont engagés à œuvrer pour la conservation de la biodiversité. Le constat, rappelons-le, est alarmant. Le taux actuel d'extinction des espèces est supérieur, 10 à 100 fois pour certains groupes, à celui de la dernière grande extinction de masse qui a vu disparaître les dinosaures il y a 65 millions d'années. Pour faire le point sur leurs avancées et consolider leurs engagements, les États signataires se réunissent tous les deux ans, lors d'une Conférence des parties — une COP, donc. Lors de la COP15, en 2020, les pays se sont mis d'accord sur un cadre ambitieux : l'accord de Kunming-Montréal. Celui-ci prévoit notamment de protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030, mais également de restaurer 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030 ou d'engager une sortie des pesticides au niveau mondial.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

De l'avis de tous les observateurs, cette COP17 doit permettre de faire le bilan : «Les pays ont pris des engagements en 2022, à horizon 2030, explique Juliette Landry, chercheuse à l'Iddri. On est donc à mi-parcours, c'est le moment de mesurer le chemin accompli et surtout de discuter de la manière dont on tiendra les objectifs.» En amont de cette COP17 — et c'est une première —, tous les États devaient donc faire leurs devoirs : préparer un rapport indiquant les progrès réalisés depuis l'accord de Kunming-Montréal. Pas si facile : «On voit d'énormes disparités entre pays, observe Jean-Christophe Avarre, directeur du département écologie et biodiversité à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Pour certains, parmi les pays les moins avancés entre autres, ce n'est pas évident de dresser un état des lieux précis.» Tandis que la France peut compter sur des

données satellitaires, des recherches via l'ADN environnemental ou des projets de sciences participatives bien rodés, d'autres États n'ont pas les moyens de mener de tels examens. Malgré ses déboires, plus d'une centaine de pays ont rendu leur copie. Et les résultats sont alarmants : sans grande surprise, on est en retard. Selon les coalitions d'ONG Campaign for Nature et Together for the Ocean, environ 20 % des terres et des eaux intérieures de la planète, ainsi qu'environ 10 % des zones marines et côtières, sont actuellement classés comme zones protégées ou conservées. En 2022, on en était à 17 % des terres et 8 % des mers... Dit autrement, on pédale dans la semoule. Il est donc urgent de rectifier le tir. « Ce ne sera pas une COP des grands engagements, mais de la mise en œuvre, indique Clément Hélar, chargé de campagne forêts à Greenpeace France. Il faut accélérer.» Oui, mais comment ?

INCENDIES EN INDONÉSIE Des dizaines d'orangs-outangs ont été sauvés

Opération de sauvetage pour la faune sauvage. Plusieurs dizaines d'orangs-outangs, espèce classée en danger critique d'extinction, ont été mis à l'abri ces dernières semaines face aux incendies de forêts qui ravagent l'Indonésie, ont annoncé plusieurs ONG, dimanche 18 octobre. Ces feux sont à l'origine d'une pollution de l'air par des fumées toxiques qui dure depuis des mois et a entraîné la fermeture d'écoles, une forte recrudescence des troubles respiratoires chez les humains comme chez les animaux, et des restrictions d'activités en plein air dans

plusieurs régions de l'archipel d'Asie du Sud-Est. En Indonésie, des opérations de sauvetage de la faune menacée par les incendies, notamment les orangs-outangs, se poursuivent. «Du 6 août au 10 octobre 2026, une équipe conjointe a évacué 51 orangs-outangs de plusieurs sites (...) dans le Kalimantan occidental, à mesure que les incendies touchaient de plus en plus leur habitat», ont annoncé dans un communiqué l'agence de conservation des ressources naturelles du Kalimantan occidental et l'organisation indonésienne de protection

de l'environnement YIARI. Lors du dernier sauvetage en date sameadi, trois ONG ont secouru un orang-outang mâle de 20 ans à Hampangen, village de la province de Kalimantan central, sur l'île de Bornéo. «Le processus d'évacuation s'est déroulé avec la plus grande prudence», ont annoncé l'ONG Borneo Orangutan Survival Foundation, l'Agence de conservation des ressources naturelles du Kalimantan central et le WWF Indonésie. «Après avoir anesthésié l'orang-outang, l'équipe médicale a immédiatement procédé à un examen de santé avant de transporter l'animal vers le (...) centre de réhabilitation», ont précisé ces organisations.

QUELS SONT LES POINTS CHAUDS EN DISCUSSION ?

Première pierre d'achoppement : le financement. Créer des réserves, restaurer des rivières, reforester... tout cela coûte cher. « À Montréal, les États s'étaient accordés sur une enveloppe de 200 milliards de dollars par an, alors qu'aujourd'hui on est plutôt en millions... On en est donc très, très loin », résume Jean-Christophe Avarre, de l'IRD. Parmi les pistes pour renflouer les caisses, trouver de nouveaux contributeurs. « La liste des pays développés qui sont censés contribuer au financement a été renouvelée en 2006 », rappelle Juliette Landry. On pourrait imaginer ajouter de nouveaux pays, comme les monarchies pétrolières — qui, pour le moment, bloquent tout dialogue à ce sujet. Autre idée, développer les financements privés, via notamment les crédits biodiversité. En clair, de l'argent versé par des entreprises qui détruisent des milieux (mines, élevage industriel...) pour restaurer ou conserver ailleurs des écosystèmes. «Une fausse solution », selon Clément Hélar, qui plaide plutôt pour un système pollueur-payeur plus classique, mais bien moins consensuel. Autre point chaud, la reconnaissance des peuples autochtones et des communautés locales. Alors qu'ils participent très activement à la protection de la nature, ils sont encore rarement pris en compte dans les politiques de conservation — quand ils ne sont pas carrément expulsés de leurs terres, lors de la création d'aires protégées. Sous la houlette de la Colombie, la COP16 avait marqué de nets progrès, en reconnaissant un rôle et une voix à part pour ces communautés. Il s'agit désormais de concrétiser cette avancée. « Il faudrait reconnaître les territoires autochtones et traditionnels comme des zones protégées particulières, avec des financements dédiés », pense l'activiste de Greenpeace France. Dernier point, et non des moindres : la question des séquences génétiques. Les industries semencières, pharmaceutiques, cosmétiques utilisent des gènes de plantes pour fabriquer de nouveaux médicaments, semences, produits de beauté, etc. Or ces séquences génétiques ne sont accessibles que parce que des pays du Sud ont préservé les précieux végétaux et leurs écosystèmes. Il serait donc juste qu'une partie des bénéfices de ces multinationales revienne aux premiers et premières concernés. « Il y a un vide juridique sur ce sujet », souligne Jean-Christophe Avarre. Un fonds a bien été créé en 2024 à Cali, qui devait être abondé de manière volontaire par les entreprises. « Pour le moment, il n'a reçu que... 6 000 dollars », glisse le chercheur. Une cacahuète.

QUE PEUT-ON ESPÉRER ?

Au vu du menu très copieux — 236 pages de décisions à négocier et des sujets brûlants comme le financement —, nombre d'observateurs se montrent moyennement optimistes quant à l'issue des discussions. « Il existe une chance petite mais raisonnable d'aboutir à un signal politique commun, estime tout de même Sébastien Treyer. Un message qui dirait : "On a progressé, ça ne va pas assez vite, mais on va accélérer". » S'il y a un message clair visant à relancer la machine, « on peut espérer que cela embarque d'autres secteurs et d'autres acteurs », insiste Agnès Hallosserie, chercheuse à l'Iddri. La biodiversité pâtit en effet d'être traitée comme un sujet secondaire, dans les bureaux des seuls ministères de l'Environnement. Sans implication du secteur agricole, difficile d'avancer sur les questions de pollution et de déforestation par exemple. Les experts espèrent également de petits pas sur des sujets plus concrets, comme des engagements sur les subventions néfastes à la biodiversité.

In Reporterr

DRONES, BLINDÉS, USINES, LE MAKHZEN S'ARME

LE MAGHREB SOUS TENSION

Drones de longue portée, blindés et nouvelles usines d'armement : le Maroc accélère la mise en place d'une industrie militaire avec l'appui de partenaires étrangers. Une stratégie qui soulève des questions sur les équilibres stratégiques au Maghreb et les ambitions militaires de Rabat.

Le Maroc franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de renforcement militaire. En misant sur la production locale d'armements, l'assemblage de véhicules blindés et le développement de drones, le royaume entend réduire sa dépendance aux importations et consolider ses capacités de défense. Une orientation qui intervient dans un contexte de tensions persistantes avec l'Algérie et de différends territoriaux avec l'Espagne.

Si derrière cette ambition industrielle se dessine un objectif plus large : faire du Maroc un acteur régional capable de produire une partie de ses équipements militaires, de maîtriser certaines technologies sensibles et, à terme, de se positionner sur les marchés africains de l'armement, il n'en demeure que cette course à l'armement met en en jeu les équilibres stratégiques au Maghreb. Pour l'Algérie, cette évolution appelle une lecture attentive, fondée sur les capacités réelles des équipements annoncés, les alliances militaires de Rabat et les conséquences potentielles de cette montée en puissance sur la sécurité régionale.

UNE INDUSTRIE PILOTÉE DE L'ÉTRANGER

Longtemps dépendant des fournisseurs internationaux, le Maroc cherche désormais à développer une base industrielle de défense. Selon le site italien Scenari Economici, les États-Unis et l'entité sioniste ont représenté 84% de ses importations d'armements entre 2021 et 2025. Parmi les projets annoncés, figure celui de Moroccan Military Industry (MMI), qui prévoit de produire, à partir de mars 2027, des tourelles pour véhicules blindés, des muni-



tions, des systèmes antidrones et des mortiers automoteurs, selon les sources citées. Des liens technologiques avec le groupe israélien Elbit Systems sont également évoqués par des sources spécialisées. Parallèlement, Tata participe à l'assemblage de blindés 8x8 à Berrechid, avec un taux d'intégration locale appelé à passer de 35 à 50%. Cette stratégie prévoit deux zones industrielles spécialisées à Nouaceur et Sidi Yahya, couvrant plus de 675 ha et dédiées notamment à l'électronique, aux technologies avancées, aux blindés et aux munitions. Fort heureusement que la fabrication ou l'assemblage d'un équipement sur le territoire national ne signifie pas nécessairement que ses composants essentiels, ses logiciels et ses technologies critiques sont maîtrisés localement.

Néanmoins, le risque réside dans la nature des technologies transférées.

IRIFI : UNE PORTÉE ANNONCÉE DE 2 000 KM

Le drone Irifi, associé au français Har-mattan AI, est présenté comme un système d'attaque à longue portée, avec un rayon d'action annoncé de 2 000 km. Si ces performances étaient confirmées et le système rendu opérationnel, elles soulèveraient de nouvelles questions sur l'évolution des capacités de frappe à distance dans la région. Toutefois, la portée annoncée ne suffit pas à évaluer son efficacité réelle. La précision, la charge utile, la résistance au brouillage, la capacité à contourner les défenses adverses et les possibilités

de production en série restent des paramètres déterminants.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGIONALE

Le renforcement militaire marocain, soutenu par des partenariats technologiques avancés, constitue un facteur de vigilance pour l'Algérie dans un contexte régional tendu. Toutefois, l'équilibre des forces dépend de plusieurs paramètres, des capacités opérationnelles à la logistique et au renseignement. L'Algérie dispose, elle aussi, d'un appareil de défense structuré. L'évolution de l'industrie militaire marocaine mérite néanmoins une attention particulière, notamment si les projets annoncés débouchent sur une production régulière et des systèmes de frappe à longue portée.

UN RÉARMEMENT AUX RÉPERCUSSIONS MULTIPLES

Les ambitions démesurées du Maroc concernent également l'Espagne, notamment en raison des différends autour de Ceuta et Melilla et des enjeux de souveraineté en Méditerranée occidentale. Rabat entend faire de l'industrie de défense un levier d'investissement et d'emploi. Selon les chiffres cités dans l'article initial, les dépenses militaires marocaines auraient dépassé 6,3 milliards de dollars en 2025, contre 5,3 milliards en 2021. Dix projets industriels, représentant 260 millions de dollars d'investissements, auraient été approuvés, avec plus de 2 500 emplois directs attendus. Heureusement que la concrétisation de ces ambitions dépendra de la maîtrise technologique et de la capacité à produire des équipements performants à grande échelle. Smail R

ALGÉRIE-CORÉE DU SUD

Un forum économique en novembre à Alger

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement Kotra préparent l'organisation d'un forum économique algéro-sud-coréen, prévu en novembre prochain à Alger, à l'initiative de Kotra-Algérie et de l'ambassade de la République de Corée en Algérie. Dans ce cadre, le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, a reçu, hier, au siège de l'Agence, son homologue de Kotra-Algérie, Jang Myoungchul. Les échanges ont porté sur les objectifs du forum, notamment la présentation du climat des affaires en Algérie et l'identification des opportunités d'investissement susceptibles d'intéresser les entreprises sud-coréennes dans différents secteurs. Le responsable de Kotra-Algérie a indiqué que l'intérêt pour le marché algérien concernait aussi bien les grandes entreprises, dont certaines travaillent déjà à la concrétisation de projets dans le pays, que les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également fait état de nombreuses sollicitations d'entreprises sud-coréennes intéressées par des investissements en Algérie. Pour sa part, Omar Rekkache a réaffirmé la disponibilité de l'AAPI à accompagner les entreprises sud-coréennes dans la réalisation de leurs projets, à soutenir le renforcement de leur présence sur le marché algérien et à promouvoir la création de partenariats industriels entre les deux pays. Les deux parties ont, par ailleurs, mis l'accent sur la valorisation des expériences réussies des entreprises sud-coréennes déjà implantées en Algérie, afin de favoriser l'arrivée de nouveaux investissements et de consolider la coopération économique bilatérale.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET IA

Un programme national à l'horizon 2030

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, hier, une séance de travail avec des représentants d'entreprises économiques publiques et privées, consacrée à la mobilisation des financements nationaux et à la mutualisation des efforts pour développer les infrastructures de calcul haute performance, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'intelligence artificielle (IA). Les discussions ont porté sur l'élaboration d'un programme national intégré à l'horizon 2030, articulé autour de quatre axes stratégiques. Le premier concerne la mobilisation des financements nécessaires, avec la contribution des entreprises publiques et privées, pour l'acquisition d'unités de traitement graphique (GPU). Ces équipements doivent renforcer les capacités nationales en matière de calcul avancé et fournir aux chercheurs et aux ingénieurs les moyens tech-



niques nécessaires au développement de solutions innovantes. Le deuxième axe prévoit le financement de la recherche scientifique et des projets applicatifs considérés comme prioritaires à l'échelle nationale. Il s'agit notamment d'orienter les travaux de recherche vers les besoins économiques et technologiques du pays et de valoriser leurs résultats à travers des solutions concrètes et des produits à forte valeur ajoutée. Le programme prévoit également le soutien au centre de recherche spécialisé dans l'intelligence arti-

cielle et les données, à travers le renforcement de ses capacités scientifiques et techniques. Cette démarche vise à lui permettre de contribuer au développement de la recherche avancée, à la production de connaissances et à l'adaptation aux mutations technologiques mondiales. Le quatrième axe porte sur l'attraction des compétences scientifiques et technologiques de haut niveau, en Algérie et à l'étranger, notamment les chercheurs et experts algériens établis à l'étranger. À cet effet, un dispositif de recrutement spéci-

fique et attractif est envisagé, prévoyant des conditions professionnelles stimulantes, des rémunérations compétitives et un environnement de recherche moderne, dans le respect de la législation en vigueur. Les participants ont convenu de mettre en place un cadre de travail commun regroupant les représentants des entreprises économiques, la commission nationale chargée de la mise en œuvre de la stratégie de l'intelligence artificielle et les organismes publics concernés. Cette structure sera chargée d'élaborer une feuille de route opérationnelle à l'horizon 2030, précisant les besoins, les priorités, les mécanismes de financement et les contributions des différents partenaires. Cette feuille de route comprendra également un calendrier d'exécution par étapes et des indicateurs précis pour mesurer l'état d'avancement des projets et évaluer leur impact scientifique, économique et technologique.